

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 février 2010
Français
Original : anglais

**Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée
des Nations Unies au Timor-Leste (pour la période
du 25 septembre 2009 au 20 janvier 2010)****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1867 (2009) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) jusqu'au 26 février 2010. Outre les événements majeurs survenus au Timor-Leste et l'exécution du mandat de la Mission depuis mon rapport du 2 octobre 2009 (S/2009/504), le rapport présente des propositions sur le rôle futur de la MINUT pendant la période 2010-2012, y compris d'éventuels ajustements de son mandat et de sa force comme demandé par le Conseil. À cet égard, le rapport présente également les conclusions et les recommandations de la mission d'évaluation technique au Timor-Leste du 10 au 17 janvier 2010, conduite par Ian Martin, ancien Envoyé spécial au Timor-Leste et Chef de la Mission des Nations Unies au Timor-Leste (lequel a également dirigé la mission d'évaluation interdisciplinaire au Timor-Leste en juin-juillet 2006) (voir sect. III ci-après). Ces conclusions et recommandations, dont certaines portent sur l'insuffisance des moyens timorais et de l'Organisation des Nations Unies pour l'exécution de la stratégie à moyen terme et la réalisation des objectifs associés, ont été élaborées conjointement avec les responsables de la MINUT, dirigée par mon Représentant spécial, Ameerah Haq, et ont contribué à mes propositions sur la présence future de la MINUT.

**II. Évolution de la situation politique et en matière
de sécurité depuis septembre 2009**

2. La situation politique a été dans l'ensemble marquée par une période de stabilité ininterrompue. Les élections aux autorités locales, qui n'étaient pas fondées sur l'affiliation à un parti politique, ont eu lieu le 9 octobre, et les électeurs ont voté pour les chefs et conseils des 442 villages du pays (*sucos*). La campagne électorale organisée du 30 septembre au 6 octobre et les élections proprement dites se sont déroulées dans une atmosphère généralement paisible. Le taux de participation a été élevé et 67,75 % des électeurs inscrits ont voté. La représentation des femmes au niveau des villages (*sucos*) n'a que faiblement progressé malgré les efforts de



sensibilisation du Président José Ramos-Horta et de mon Représentant spécial, et le nombre de femmes élues chefs de village a légèrement augmenté, passant de 7 à 11.

3. Les élections ont prouvé que les organes chargés de l'administration des élections du Timor-Leste disposaient de plus en plus des capacités nécessaires, étant donné que l'appui international a été considérablement moins important que pour les élections nationales de 2007. Elles ont été organisées par le secrétariat de l'administration technique des élections, et menées simultanément dans 748 bureaux de vote, administrés par 3 740 agents recrutés et formés par le secrétariat de l'administration technique. La Commission électorale nationale a supervisé tous les aspects de l'élection. Comme demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1867 (2009), la MINUT et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont fourni des conseils et une assistance coordonnés par l'intermédiaire d'une équipe d'appui (voir S/2009/504, par. 13).

4. Les partis politiques ont manifesté un respect constant des processus démocratiques même en abordant des questions litigieuses. Ainsi, le 12 octobre, le Parlement national a organisé un débat d'une journée sur une motion de censure présentée par l'opposition qui n'était pas satisfaite de la manière dont le Gouvernement avait géré l'affaire *Maternus Bere* (voir S/2009/504, par. 33 et 34), lequel a été retransmis en direct sur les chaînes de télévision et de radio nationales. Le Premier Ministre, qui a participé à l'ensemble du débat avec presque tous les membres du Gouvernement, a prononcé une déclaration liminaire et répondu aux questions des députés. À l'issue d'un débat parfois animé, la motion a finalement été rejetée par 39 voix contre, 25 pour et aucune abstention. L'examen du budget national pour 2010 d'un montant total d'environ 660 millions de dollars a suscité un autre débat particulièrement houleux au sein du Parlement. À l'issue d'un long débat de deux semaines, le budget a été approuvé le 3 décembre par 39 voix pour, 19 contre et 4 abstentions.

5. Malgré les divergences entre les partis politiques et les tensions constantes au sein de l'élite politique, certains efforts ont été faits en vue de susciter un dialogue politique au cours de cette période. L'opposition représentée par le Frente Revolucionária do Timor-Leste Independente (FRETILIN) a fait plusieurs déclarations dans lesquelles le parti s'est engagé à garantir la paix et la stabilité. Les 5 et 6 décembre, le FRETILIN a tenu une conférence nationale à laquelle ont participé plus de 4 000 membres du parti. Plusieurs résolutions ont été approuvées par celui-ci, indiquant notamment son intention de ne pas se retirer du Parlement, d'abandonner l'idée d'organiser une « Marche pour la paix » et d'améliorer les relations notamment avec les partis politiques, l'Église et les organisations internationales. Lors de la cérémonie du 31 décembre, Mari Alkatiri, le Secrétaire général du FRETILIN a publiquement appelé à faire de la décennie 2010-2020 la « Décennie de la paix, de la stabilité et du développement » et à mettre un terme à la misère et à la violence au Timor-Leste. Le 19 janvier, le Président Ramos-Horta a tenu une réunion avec le Premier Ministre Kay Rala Xanana Gusmão et M. Alkatiri, au cours de laquelle ils ont décidé de poursuivre les discussions sur ces questions d'intérêt national. Dans un discours adressé le jour même à la communauté diplomatique, le Président a indiqué qu'il continuerait de collaborer avec les responsables nationaux et locaux et les autres parties prenantes en vue d'instaurer la paix et de forger l'unité nationale. Il a également souligné qu'il continuerait la série de dialogues sur « la voie de la paix et l'unité nationale » ainsi que d'intensifier la

campagne « Dili, ville de paix » afin de réduire, voire d'éliminer toutes les formes de violence dans la société.

6. La situation sur le plan de la sécurité est restée stable dans le pays. Le nombre d'incidents signalés au cours d'une semaine est passé de 97 en moyenne lors de la précédente période à l'examen à 87 par semaine pour la période en cours, et le nombre de cas concernant des crimes graves de 2 à 1,5 par semaine. Les cas de violence familiale et les agressions ordinaires ont représenté environ 60 % de l'ensemble des infractions signalées à la police, soit une augmentation de 40 % par rapport à la période couverte par le précédent rapport. Celle-ci est probablement imputable au fait que le Code pénal qui est entré en vigueur en juin 2009 érige la violence familiale en crime grave (voir S/2009/504, par. 36), que les efforts renforcés déployés au sein des collectivités en matière de maintien de l'ordre ont encouragé les personnes à dénoncer ces crimes et que la police a amélioré la collecte de données. Aucune augmentation notable des taux de criminalité n'a été enregistrée dans les districts où la Police nationale, la Polícia Nacional de Timor-Leste (PNTL) a repris ses principales fonctions de maintien de l'ordre.

7. S'agissant du programme d'enregistrement, de sélection et de certification de la Police nationale timoraise, conformément à l'« Accord sur les activités de police » (voir S/2007/50, par. 33), 2 896 officiers de police, soit 92 % des effectifs, avaient été entièrement certifiés au 20 janvier. Parmi les 259 officiers restants (dont 20 femmes) qui ne sont pas encore entièrement certifiés en raison d'infractions pénales ou de manquements à la discipline, le Groupe d'évaluation dirigé par les Timorais doit statuer sur 63 cas. Un grand nombre des difficultés rencontrées par le Groupe d'évaluation ont été surmontées et il s'est réuni régulièrement lors de la période à l'examen (voir S/2009/504, par. 19). Il a recommandé la suspension de six policiers, un supplément d'enquêtes concernant 68 autres ainsi que le renvoi de six autres et il examine actuellement les cas restants. Le Gouvernement a continué de prendre des mesures à l'encontre des agents de la PNTL non enregistrés en raison d'enquêtes criminelles en cours ou d'accusations de violations des droits de l'homme, y compris la suspension de cinq agents et le renvoi de six autres (comme recommandé par le Groupe), dont un commandant de district.

8. Sur la base de l'accord conclu entre le Premier Ministre et mon Représentant spécial le 13 mai 2009 (voir S/2009/504, par. 20), qui réaffirme les critères acceptés de part et d'autre pour la reprise de la responsabilité principale des activités de police par la PNTL, des équipes conjointes d'évaluation composées de civils et de représentants de la police délégués par le Gouvernement et la MINUT avaient évalué 13 districts et trois unités au 20 janvier. Dix-neuf évaluations en tout ont été menées à bien, et certains districts ont été évalués plusieurs fois. Au 20 janvier, la PNTL assumait de nouveau la responsabilité principale des activités de police dans quatre districts (Lautem, Manatuto, Oecussi et Viqueque) et trois unités (Centre de formation de la police, unité maritime et services de renseignement). En outre, le Premier Ministre et mon Représentant spécial ont décidé que la reprise de deux autres districts, Ainaro et Baucau devrait se faire en mars. Pour les districts et les unités pour lesquels il avait été estimé que la PNTL n'était pas encore prête pour assumer de nouveau cette responsabilité, la police de la MINUT et la PNTL ont élaboré et mis en place des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles de cette dernière afin de faciliter une éventuelle reprise des responsabilités. Dans les districts et les unités où la PNTL assume de nouveau sa responsabilité principale d'activités de police, la police de la MINUT a continué de jouer un rôle crucial dans

le suivi des progrès accomplis dans la mise en place de l'institution, tout en restant disponible pour fournir des conseils et un appui opérationnel (et, *in extremis*, pour assurer de nouveau à titre provisoire l'application des lois, si nécessaire et si demandé). Les activités de suivi de la police de la MINUT ont montré que même si le fonctionnement de la PNTL s'était amélioré, comme dans les domaines des relations communautaires, de la gestion des dossiers d'enquêtes, de l'administration ainsi que du stockage des armes, une formation supplémentaire était nécessaire et qu'il fallait satisfaire à des besoins logistiques afin de soutenir la croissance et le développement.

9. Les mécanismes de responsabilisation concernant la PNTL et les forces armées timoraises, Falintil-Forças de Defesa de Timor-Leste (F-FDTL), sont toujours insuffisants, et les membres responsables de violations des droits de l'homme n'ont été que rarement traduits en justice. La MINUT a reçu des allégations concernant 22 cas de violations par la PNTL et trois cas de violations par les F-FDTL pendant la période à l'examen. Un incident préoccupant s'est produit le 28 décembre 2009, lorsqu'un membre de la PNTL aurait tiré au moins une balle lors d'une intervention pour atteinte à l'ordre public dans le district de Dili, causant la mort d'un jeune et en blessant un autre. L'agent de la PNTL soupçonné d'avoir tiré a été désarmé et provisoirement suspendu et une enquête disciplinaire et criminelle appropriée a été diligentée. En outre, le Gouvernement a créé une équipe de surveillance civile pour superviser l'enquête de la PNTL sur cet incident, laquelle est composée de représentants du Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme, de l'association HAK (une organisation de défense des droits de l'homme), de la Commission pour la paix et la justice du diocèse de Dili et du Secrétariat d'État à la sécurité, ainsi que de la MINUT en qualité d'observateur. Également en réponse à cet incident, la police de la MINUT a renforcé ses activités de patrouille, de formation, d'encadrement et de suivi pour la PNTL dans le district de Dili. Les médias nationaux ont mené un débat public animé sur le maintien de l'ordre dans le district de Dili depuis l'incident. Dans ce contexte, un débat constructif s'est également engagé sur les attentes des Timorais s'agissant de leurs services de police et de leurs relations avec la communauté.

10. De nouveaux progrès ont été faits, même s'ils restent limités, afin d'amener les auteurs d'actes criminels et de violations des droits de l'homme commises durant la crise de 2006 à répondre de leurs actes, comme recommandé par la Commission spéciale d'enquête indépendante (voir S/2009/504, par. 30). Au 20 janvier, des jugements définitifs avaient été rendus dans trois affaires qui avaient abouti à la condamnation de neuf personnes, quatre procès étaient toujours en cours et 13 affaires en cours d'instruction. En outre, le Groupe de la MINUT chargé d'enquêter sur les crimes graves a poursuivi ses enquêtes sur les cas de violations graves des droits de l'homme commises en 1999 dans 9 districts sur 13. Au 20 janvier, sur les 396 affaires en cours d'examen, 110 enquêtes avaient été achevées et 23 étaient encore en cours. À cet égard, il convient de signaler que le 14 décembre, le Parlement a adopté une résolution invitant la Commission parlementaire à évaluer, dans un délai de trois mois, les rapports de la Commission Accueil, vérité et réconciliation et de la Commission pour la vérité et l'amitié et à proposer la création d'une institution pour élaborer des mesures concrètes en vue de la mise en œuvre des recommandations du rapport.

11. Dans le même temps, plusieurs autres événements se sont produits qui ont eu des incidences sur la responsabilité concernant les crimes passés. Le 4 novembre, la

Ministre de la justice a donné une conférence de presse pour annoncer que l'ambassade d'Indonésie au Timor-Leste l'avait informée le 30 octobre que Maternus Bere, ancien chef de la milice Laksaur, avait été transporté en Inde en raison de la dégradation de son état de santé (voir S/2009/504, par. 33 et 34). Le 25 décembre, le Président a gracié trois prisonniers pour raisons humanitaires et commué les peines de 46 prisonniers pour bonne conduite et pour leurs efforts de réinsertion sociale. Parmi les graciés figurait l'un des quatre membres des F-FDTL reconnus coupables de meurtre et de tentative de meurtre par balles de huit policiers de la PNTL le 25 mai 2006 (voir S/2008/26, par. 30); il a été libéré le 6 janvier 2010. Les trois autres membres des F-FDTL ont vu leurs peines commuées à trois ans et sont toujours détenus dans une prison militaire et non civile. Aucun de ces membres des F-FDTL n'a versé aux veuves des victimes les indemnités ordonnées par le tribunal. Par ailleurs, la peine de Vicente da Conceição (alias Rai Los), jugé coupable le 9 octobre 2009 de possession illégale d'armes à feu, d'atteinte à l'ordre public et d'agressions lors de la crise de 2006, a également été commuée, et il a par la suite été libéré sur parole le 9 janvier.

12. Des progrès supplémentaires dans le renforcement de l'état de droit ont été enregistrés. L'évaluation exhaustive et indépendante des besoins dans le secteur de la justice a été achevée le 14 octobre, elle comprend 144 recommandations et a été distribuée aux interlocuteurs nationaux et autres parties prenantes intéressées. Le rapport a été bien accueilli par la plupart des intéressés, nationaux et internationaux, et les recommandations sont actuellement prises en considération par les institutions timoraises concernées, y compris pour ce qui est du développement du plan stratégique pour le secteur de la justice au Timor-Leste. Le nombre d'affaires en cours au Bureau du Procureur général a continué de décliner. Le Procureur général a signalé que de janvier à décembre 2009, il avait eu à connaître de 4 502 affaires (environ 3 362 à Dili) dont 1 230 ont été déférées devant la justice. Au 31 décembre, on dénombrait 4 981 affaires en instance dans le pays, dont un pourcentage important d'actes de violence familiale. Les progrès accomplis dans le traitement des affaires doivent être envisagés dans le contexte du nombre croissant de nouvelles affaires (3 976), qui montre que si la population n'a pas encore véritablement confiance dans le système judiciaire officiel, elle est néanmoins davantage disposée à porter les affaires devant les tribunaux. Quatre procureurs internationaux et quatre greffiers ont été nommés au Bureau du Procureur général pour renforcer ses capacités.

13. Les organismes de gestion de la frontière entre le Timor-Leste et l'Indonésie ont maintenu des relations de coopération, comme en témoigne la réponse coordonnée à un malentendu survenu vers la mi-octobre et concernant la mise en place d'un nouveau poste de gardes frontière de la PNTL à Passabe, dans le district d'Oecussi. Un projet conjoint qui a commencé fin septembre en vue de placer des marqueurs le long de certains tronçons de la frontière constitue un autre effort de coopération. Les officiers de liaison de la MINUT, conjointement avec la police de la MINUT, ont continué d'axer leurs efforts sur le contrôle de la gestion de la frontière, notamment dans les parties de territoire non encore attribuées. À la demande du Gouvernement timorais, les officiers de liaison de la MINUT ont organisé deux ateliers d'encadrement les 20 et 21 octobre 2009 ainsi que les 21 et 22 janvier 2010 en vue du déploiement des officiers de liaison des F-FDTL le long des zones frontalières.

14. Avec la fermeture de 65 camps de personnes déplacées vivant sous des tentes, le nombre de familles bénéficiant de l'aide au relèvement a atteint environ 16 450 au 20 janvier. Le Gouvernement met actuellement en œuvre la phase II de la stratégie nationale de relèvement, au titre de laquelle chaque famille déplacée reçoit un versement unique de 500 dollars d'aide au relèvement pour la perte de ses biens, actifs et entreprises en 2006 et en 2007. Le transfert hors des trois derniers abris provisoires est actuellement en cours, et au 20 janvier il ne restait que 52 familles. À ce jour, les incidents en rapport avec le retour des personnes déplacées ont été faibles et isolés. Ces progrès remarquables sont en général attribuables aux efforts concertés du Gouvernement et des partenaires humanitaires pour mettre en œuvre une approche coordonnée et passer d'une phase humanitaire à une phase de relèvement en prenant des mesures pour garantir des retours et une réintégration durables. À cet égard, l'Organisation internationale des migrations (OIM) et le PNUD, à l'aide de ressources reçues par l'intermédiaire du guichet pour les interventions d'urgence du Fonds pour la consolidation de la paix, mettent en œuvre des projets d'infrastructures et des mécanismes de suivi après le retour pour soutenir les processus communautaires qui créent des conditions favorables à un retour et une réintégration durables.

15. Les efforts pour encourager le renforcement des mesures afin de faire face aux besoins des femmes et au taux élevé de violence sexiste se sont poursuivis. Le Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité, avec l'appui du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et la MINUT, ont communiqué les observations finales du premier dialogue constructif du Timor-Leste avec le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, tenu le 30 juillet à New York, au Conseil des ministres le 4 novembre, aux correspondants ministériels pour les questions de parité entre les sexes les 5 et 6 novembre et aux correspondants de districts pour les questions de parité entre les sexes les 17 et 18 décembre. La MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies ont soutenu les efforts faits pour expliquer que la violence familiale est un délit au titre du nouveau Code pénal, y compris grâce à une campagne de sensibilisation lancée à l'occasion de la Journée nationale de la femme le 3 novembre. La MINUT a également soutenu une campagne de 16 jours pour mettre un terme à la violence contre les femmes, laquelle a été inaugurée le 25 novembre par le Vice-Premier Ministre Guterres.

16. Les conclusions et les recommandations de la mission d'évaluation technique figurent à la section III ci-après et portent essentiellement sur les quatre domaines prioritaires de la MINUT tels qu'ils sont exposés dans la stratégie à moyen terme : examen et réforme du secteur de la sécurité, renforcement de l'état de droit; promotion d'une culture de gouvernance démocratique et du dialogue, et développement économique et social (voir S/2009/72, par. 47 et 48). Étant donné que la MINUT est une mission intégrée qui continue d'appliquer une approche fondée sur l'« unité d'action des Nations Unies » au sein d'un cadre stratégique intégré couvrant tous les domaines d'activité, la mission d'évaluation a examiné les activités de la MINUT conjointement avec celles des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. La mission d'évaluation qui comprenait des représentants des départements, bureaux, organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que des hauts représentants de la MINUT et de l'équipe de pays des Nations Unies a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe dirigeante de la MINUT.

III. Mission d'évaluation technique

17. Avant l'arrivée de la mission d'évaluation, la MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies avaient consulté le Gouvernement timorais et les principales parties prenantes. Le 9 décembre 2009, le Président a organisé une réunion, à laquelle ont également participé le Premier Ministre, le Secrétaire d'État à la sécurité, le Secrétaire d'État à la défense, le Chef des services de renseignement, le commandant des F-FDTK et le Directeur du centre de formation de la PNTL, avec Atul Khare, qui était alors mon Représentant spécial, ses adjoints et le Chef de la police, pour expliquer comment les Timorais envisageaient la présence future des Nations Unies dans le pays. Lors de la visite de la mission d'évaluation, son chef ainsi que ma Représentante spéciale et ses adjoints et les équipes sectorielles de la mission d'évaluation ont eu des entretiens approfondis avec les représentants du Gouvernement, le FRETILIN et d'autres parlementaires, ainsi que des représentants de la société civile, de la communauté diplomatique et des donateurs, notamment ceux contribuant à l'aide bilatérale dans les domaines relevant du mandat de la MINUT.

18. La mission d'évaluation avait pour mandat de déterminer les progrès accomplis dans l'exécution de la stratégie à moyen terme et la réalisation des objectifs fixés pour les quatre domaines prioritaires du mandat de la MINUT tels qu'ils sont énoncés dans le rapport du 4 février 2009 (S/2009/72, annexe). Ses équipes sectorielles ont ensuite été composées et ses conclusions sont présentées ci-après, en fonction de ces quatre domaines : garantir la sécurité et la stabilité; un régime de droit, la justice et les droits de l'homme; une culture de gouvernance démocratique et le dialogue; et le développement économique et social. La mission d'évaluation a conclu que toute la classe politique ainsi que la société civile dans son ensemble souhaitaient que l'Organisation des Nations Unies maintienne son appui jusqu'en 2012, pour ces quatre domaines prioritaires, quoique à des niveaux différents – tous soutenus par les efforts continus déployés par mon Représentant spécial dans le cadre de sa mission de bons offices. Dans le même temps, l'accent a été mis sur la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de respecter pleinement la souveraineté nationale et de tenir compte de l'amélioration des capacités nationales ainsi que de la sensibilité culturelle lors de la fourniture de son appui. Un grand nombre des interlocuteurs que la mission d'évaluation a rencontrés estimaient que l'appui de l'Organisation pourrait progressivement être fourni par un plus petit nombre de personnel international doté de compétences spécialisées, tels que des conseillers ou du personnel d'encadrement pour leurs homologues timorais.

19. Depuis 2006, l'appui de la MINUT à la sécurité et à la stabilité est fourni parallèlement à celui des forces de sécurité internationales déployées au Timor-Leste par les Gouvernements australien et néo-zélandais sur la base d'un accord bilatéral avec le Gouvernement timorais. Les forces de sécurité internationales restent au Timor-Leste, mais la mission d'évaluation a été informée qu'à l'issue de discussions bilatérales et compte tenu de l'amélioration de la situation sur le plan de la sécurité, la réduction de leur présence commencée en 2009 se poursuivrait en 2010, que leur position et leur composition seraient modifiées pour fournir des capacités accrues de formation et autre forme d'assistance afin de renforcer les F-FDTL.

20. Afin de mieux rendre compte des conclusions et des recommandations de la mission d'évaluation technique, le reste de la présente section est en grande partie basé sur des extraits du rapport de la mission.

A. Aperçu

21. Alors que le Timor-Leste a accompli d'énormes progrès dans nombre de domaines depuis 1999 et 2006, des problèmes politiques, institutionnels et socioéconomiques fondamentaux persistent. Le Timor-Leste s'est relevé de la crise de 2006 dans la mesure où les difficultés immédiates ont été surmontées, la stabilité et la sécurité rétablies et la transition gouvernementale s'est en grande partie effectuée dans le calme. La vie à Dili, le district le plus touché par la crise, a apparemment retrouvé sa tranquillité. Les ministères sont de plus en plus efficaces. En 2008, les institutions de l'État ont été confrontées à leur premier test post-2006, les attaques perpétrées contre le Président et le Premier Ministre. Toutefois, il n'est pas certain qu'elles auraient été à même de relever un défi plus soutenu. Un grand nombre des facteurs qui ont alimenté la crise de 2006 (par exemple le conflit au sein de l'élite politique, les problèmes dans le secteur de la sécurité, les problèmes socioéconomiques) existent toujours. De l'avis général, les tensions est/ouest ont diminué depuis 2006, mais elles pourraient être ravivées par l'opportunisme politique.

22. Le Timor-Leste a pris des mesures positives afin de mettre en place des institutions démocratiques et a organisé des élections pacifiques en 2007, débouchant sur un nouveau gouvernement avec une majorité parlementaire et une opposition active ainsi que des élections dans chaque village (*suco*) en 2009. Cependant, la force des institutions démocratiques doit encore être amplement testée; les prochaines élections municipales et nationales pendant la période 2010-2012 permettront de mesurer de manière importante les progrès accomplis par le Timor-Leste dans sa transition vers un État démocratique fondé sur un régime de droit. Ces élections représenteront également un test déterminant pour la stabilité politique du pays et la capacité de la PNTL. Certains responsables politiques ont manifesté des craintes quant à la sécurité pendant ces deux élections, qui seront âprement disputées. La phase préliminaire des élections municipales est provisoirement prévue pour 2010, mais pourrait être retardée, étant donné que les textes de lois préalables et indispensables sur la décentralisation n'ont pas encore été adoptés par le Parlement et qu'il n'existe toujours pas de consensus politique sur les frontières administratives et autres questions apparentées.

23. Des signes encourageants d'une volonté de renforcer les mécanismes de transparence et de responsabilisation ont été enregistrés au sein du Gouvernement. Si le Gouvernement ne réagit pas efficacement pour prévenir le risque de corruption et pallier l'insuffisance des services fournis, l'exaspération pourrait croître au sein de la population. La société civile demeure plutôt faible et son accès aux centres de prise de décisions est limité. Le secteur de la presse au Timor-Leste est encore balbutiant et doit surmonter de nombreuses difficultés pour garantir son indépendance, son objectivité et sa viabilité.

24. Le Gouvernement s'est engagé à instaurer l'état de droit au Timor-Leste en adoptant le cadre législatif nécessaire et en renforçant les institutions judiciaires. Cependant, le public n'a pas confiance dans le système judiciaire, en raison du

climat d'impunité apparent et parce que le principe de la séparation des pouvoirs n'est pas toujours respecté, comme l'a montré l'affaire de l'ancien chef de milice Maternus Bere, arrêté pour crimes contre l'humanité et transféré aux autorités indonésiennes sur décision de l'exécutif, en dehors de la procédure judiciaire normale. Plus récemment, des grâces présidentielles et des commutations de peine, concernant notamment des affaires de 2006, ont contribué au sentiment que régnait un climat d'impunité. Les nombreuses affaires en souffrance, le manque d'infrastructures et de ressources humaines et le manque de formation continue et spécialisée entravent les efforts déployés pour améliorer l'accès à une justice indépendante, transparente et efficace.

25. Au lendemain de la crise de 2006, les bons offices de la MINUT ont beaucoup aidé à encourager et à faciliter le dialogue entre les parties timoraises, notamment entre les dirigeants, tant au niveau national que local. Les bons offices ne s'exerçant pas seulement aux plus hauts niveaux, le Représentant spécial a rencontré régulièrement des représentants de tous les partis politiques, ainsi que des représentants des organisations féminines, des organisations de la société civile et de la communauté diplomatique. Cette volonté d'élargir les initiatives de bons offices a dans l'ensemble été saluée, mais les représentants de la société civile et d'autres acteurs ont exprimé le vif souhait que la MINUT s'efforce de communiquer davantage avec divers secteurs de la société civile timoraise. En particulier, de nombreux représentants de la société civile, de partis politiques et des pouvoirs publics ont exprimé à la mission d'évaluation le souhait que la MINUT mette davantage ses bons offices au service de la lutte contre l'impunité.

26. L'expérience a montré que les forces de sécurité d'un pays pouvaient parfois être une des plus grandes menaces contre sa stabilité. Comme c'est souvent le cas après la libération d'un pays ou après un conflit, la réforme du secteur de la sécurité au Timor-Leste progresse lentement et suscite au niveau national une adhésion limitée. Néanmoins, sous la conduite du Président et du Premier Ministre, des progrès ont été faits dans les réformes concernant l'ensemble du secteur et aussi dans le développement des forces armées et de la Police nationale ainsi que d'autres prestataires de services de sécurité. Il reste cependant d'importantes difficultés à surmonter, dont certaines ont contribué à la crise de 2006. Elles concernent en particulier la gestion et le contrôle civils et la définition et la délimitation des rôles et responsabilités respectifs des forces armées et de la Police nationale. Les autorités s'emploient actuellement à résoudre ces difficultés, notamment par l'établissement d'une politique nationale de sécurité et d'un projet de législation relative au secteur de la sécurité. Des défis restent aussi à relever sur le plan des capacités institutionnelles, en particulier des mécanismes internes de contrôle, du professionnalisme et du respect des droits de l'homme et de l'égalité des sexes. Les problèmes de politisation et de discrimination existant au sein des forces de sécurité sont moins importants, mais persistent néanmoins. À cet égard, si la plupart des interlocuteurs sont d'avis que le risque d'antagonismes entre la Police nationale et les forces armées a diminué depuis 2006, en revanche la réapparition d'unités spéciales armées de fusils à canon long peut faire craindre une militarisation de la Police nationale.

27. La situation à la frontière entre l'Indonésie et le Timor-Leste demeure calme dans l'ensemble, mais des différends continuent de surgir au sujet de l'exploitation de terres situées à proximité des portions de frontière dont le statut n'est pas encore réglé. Les deux pays poursuivent leurs consultations en vue de s'entendre sur la

démarcation des 3 % de la frontière qui restent en suspens, mais les progrès demeurent lents et limités.

28. Les problèmes socioéconomiques qui ont alimenté la crise de 2006 – touchant aux régimes foncier et de propriété, à la jeunesse de la population et au taux de chômage élevé – se sont quelque peu améliorés mais il faudra de nombreuses années pour les résoudre complètement. La forte croissance démographique du Timor-Leste, dont le taux de natalité est l'un des plus élevés au monde, exercera également une forte pression sur ce jeune pays. Des inégalités persistantes dans la distribution des richesses pourraient par ailleurs provoquer de nouveaux clivages au sein de la société, ou aggraver ceux qui existent déjà. Des crises économiques soudaines ou une mauvaise gestion financière pourraient avoir des répercussions sur la situation globale en matière de sécurité. Le Gouvernement s'est employé à limiter ces risques par l'adoption de stratégies reposant sur l'utilisation des revenus du pétrole pour développer l'emploi public, sur l'octroi d'aides financières aux groupes vulnérables de la population, sur des augmentations de salaire et sur la passation de marchés publics portant sur des projets d'infrastructure et dans d'autres secteurs. Si ces stratégies ont contribué à améliorer la stabilité à court terme, la dépense publique ne suffira pas à elle seule à assurer une prospérité et une sécurité accrues sur le long terme. L'investissement devrait viser à obtenir le meilleur rendement possible du point de vue du développement à long terme. Par exemple, investir dans les infrastructures permettrait d'appuyer le développement rural.

B. Assurer la sécurité et la stabilité, maintenant et à l'avenir

Progrès accomplis

29. Le premier volet de la stratégie à moyen terme, intitulé « Assurer la sécurité et la stabilité, maintenant et à l'avenir » (voir S/2009/72, annexe), a trait au maintien de la sécurité ainsi qu'au renforcement et à la réforme des institutions du secteur de la sécurité, plus particulièrement à l'établissement d'un secteur de la sécurité qui soit efficace et responsable et qui garantisse la sécurité et la stabilité à court et à long terme. Les progrès réalisés dans ce domaine sont décrits ci-après.

Examen d'ensemble du secteur de la sécurité

30. L'examen d'ensemble prescrit progresse lentement. Il a débouché sur un certain nombre d'initiatives importantes de réforme du secteur de la sécurité, prises par les autorités timoraises, dans les domaines du contrôle civil, de l'établissement d'une politique nationale de sécurité, de l'élaboration de textes législatifs et du renforcement des institutions du secteur de la sécurité. On notera en particulier l'élaboration d'un ensemble de projets de loi sur la sécurité nationale (en cours d'examen au Parlement), l'établissement d'un projet de politique nationale de sécurité, et des mesures de réforme de la Police nationale et des forces armées, comprenant notamment la mise en place de systèmes d'avancement et de mécanismes disciplinaires.

Renforcement des institutions du secteur de la sécurité : la Police nationale du Timor-Leste

31. Au 14 janvier 2010, sur un effectif autorisé de 3 172 hommes, la Police nationale du Timor-Leste comptait 3 155 policiers inscrits. Le ratio était donc de

plus d'un policier pour 300 habitants, ce qui, selon les pratiques de référence en matière de maintien de l'ordre, est suffisant pour répondre aux besoins du pays. La Police nationale compte 581 femmes, soit 19 % de l'ensemble de l'effectif, un pourcentage largement supérieur à celui de bien des pays. Depuis la crise de 2006, la Police nationale progresse vers sa reconstitution complète, conformément aux dispositions de l'accord supplémentaire sur la police. Elle a recommencé d'assumer la responsabilité principale du maintien de l'ordre en mai 2009. Une prochaine étape importante sera l'introduction, début 2010, d'un nouveau système de promotion.

32. À la même date, sur un effectif autorisé de 1 608 hommes, 1 532 policiers des Nations Unies (dont 58 femmes) de 41 pays fournisseurs d'effectifs de police étaient déployés dans 13 districts, dont quatre unités de police constituées (comprenant 140 policiers chacune). Ces unités de police constituées ont été déployées en appui pour prévenir d'éventuels actes de violence et troubles à l'ordre public.

33. Depuis que la MINUT a commencé d'assurer à titre intérimaire le maintien de l'ordre en 2006, en étroite collaboration avec la Police nationale du Timor-Leste, la criminalité a régulièrement baissé dans l'ensemble du pays. La police de la MINUT, y compris les unités de police constituées, a largement contribué à assurer le maintien de l'ordre pendant l'élection présidentielle et les élections législatives en 2007 ainsi qu'au moment des élections au niveau des villages (*suco*) en 2009.

34. La police de la MINUT a dispensé des formations en vue de la certification provisoire des agents et de l'obtention du certificat d'aptitude au maniement des armes, ainsi qu'à l'appui du programme de tutorat. Des cours ont été donnés (en collaboration avec le Centre de formation de la Police nationale) pour renforcer les compétences de gestion des commissaires de la Police nationale et des commandants de district, et d'autres cours spécialisés ont été donnés, dans les domaines de la protection rapprochée, de la police de proximité, de la gestion de la circulation, des enquêtes criminelles, du renseignement et de l'instruction disciplinaire.

Renforcement des institutions du secteur de la sécurité : les forces armées du Timor-Leste et les autres prestataires de services de sécurité

35. Le renforcement des forces armées du Timor-Leste se poursuit conformément au livre blanc du Gouvernement relatif à la défense (intitulé « Force 2020 ») et avec l'appui des donateurs bilatéraux et un soutien plus limité de la MINUT. Au cours de l'année écoulée, 579 personnes ont été recrutées et les forces armées ont renforcé leurs capacités dans plusieurs domaines, en particulier les patrouilles maritimes, le génie civil et la police militaire. Elles envisagent également de se doter de moyens de gestion des catastrophes et de moyens de participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

36. Outre les efforts déployés pour renforcer les capacités de la Police nationale et des forces armées du Timor-Leste, le Gouvernement a pris des mesures en vue de développer les capacités de plusieurs autres grands prestataires de services de sécurité, notamment la Direction nationale de la sécurité des installations publiques (connue sous le nom de « Segurança Civil »), la Direction nationale de la protection civile (qui comprend les services de lutte contre les incendies, ou « Bombeiros ») et les services de renseignements (« Serviço Nacional de Inteligencia »). Plusieurs initiatives ont reçu l'appui de la MINUT.

Rôles respectifs des acteurs du secteur de la sécurité

37. Le Cabinet de la présidence et le Gouvernement, avec un appui substantiel de la MINUT, se sont attelés à la définition et à la délimitation des rôles et responsabilités respectifs des différentes institutions du secteur de la sécurité, en particulier de la Police nationale et des forces armées. Un cadre législatif général et une politique nationale de sécurité sont en cours d'élaboration. Ces deux projets de loi n'établissent pas la distinction entre les rôles de la Police nationale et des forces armées, mais il est prévu que celle-ci soit clairement établie au moyen de textes réglementaires.

Contrôle civil

38. Une étape importante dans le renforcement du contrôle civil exercé sur le secteur de la sécurité a été franchie avec l'établissement de la Commission parlementaire B, qui est chargée du contrôle des institutions de sécurité. Un conseiller technique de l'ONU a été mis à la disposition de la Commission pour l'assister dans un certain nombre de domaines, dont l'analyse législative.

39. Les efforts que déploie le Gouvernement pour poursuivre le développement du Ministère de la défense et de la sécurité intérieure, qui comprend les anciens Ministères de la défense et de l'intérieur, vont également dans le sens d'une gestion et d'un contrôle civils véritables du secteur de la sécurité. Le Premier Ministre est aussi Ministre de la défense et de la sécurité intérieure, et les deux volets du Ministère sont gérés au quotidien par deux secrétaires d'État, l'un à la défense (chargé notamment des forces armées du Timor-Leste) et l'autre à la sécurité (responsable de la Police nationale). L'ONU appuie le développement du Ministère en apportant ses compétences techniques dans ces deux domaines.

40. Les autorités timoraises ont beaucoup progressé en ce qui concerne l'élaboration d'un cadre législatif pour le secteur de la sécurité. Celui-ci comprend des lois relatives au Ministère de la défense et de la sécurité, à la police, aux anciens combattants et à la police militaire. En outre, le Parlement examine actuellement un ensemble de projets de loi sur la sécurité, comprenant un projet de loi sur la sécurité nationale, un projet de loi sur la défense nationale et un projet de loi sur la sécurité intérieure. La loi sur la sécurité nationale, associée à la politique nationale de sécurité, devrait fournir un cadre global pour la coordination de la sécurité.

41. D'importants progrès ont aussi été faits dans l'élaboration de la politique nationale de sécurité, avec l'aide de la MINUT et en consultation avec un large éventail de parties prenantes. Le projet de texte devrait être soumis au Conseil des ministres début 2010. Cette politique établira les grandes orientations du secteur de la sécurité au Timor-Leste.

Difficultés à surmonter*Examen d'ensemble du secteur de la sécurité*

42. Bien que le Président et son cabinet ainsi que le Gouvernement se soient engagés à réaliser l'examen d'ensemble prescrit, le processus a démarré lentement. Le niveau d'engagement des autorités timoraises a sensiblement augmenté au cours des 12 derniers mois, mais la MINUT devra continuer à promouvoir une participation plus complète des autorités nationales, afin de les aider à mener l'examen à terme et à en incorporer les conclusions dans de nouveaux plans de

réforme. On espère également que les conclusions de l'examen seront utilisées dans le cadre d'autres processus, notamment dans l'élaboration de la politique nationale de sécurité et des projets de loi sur la sécurité, et que les consultations déboucheront sur une détermination à poursuivre le dialogue sur les questions de sécurité avec toutes les parties prenantes. Les prestataires de services de sécurité devront également se montrer plus résolus à défendre les droits et à répondre aux besoins et aux préoccupations de sécurité du peuple timorais, en particulier au niveau local.

Renforcement des institutions du secteur de la sécurité : la Police nationale du Timor-Leste

43. La Police nationale du Timor-Leste continue de rencontrer de sérieuses difficultés, tant au niveau de ses capacités que sur le plan de l'intégrité, et elle n'est pas encore en mesure d'assumer pleinement la responsabilité du maintien de l'ordre. Le projet de plan de réforme, de restructuration et de reconstruction établi par la composante de police de la MINUT, qui a été soumis au Gouvernement pour examen en janvier 2008, n'a pas reçu son approbation et ne s'est donc pas concrétisé. Faute de plan concerté, la police de la MINUT a mené ses activités de reconstitution et de réforme sur la base d'accords et d'ententes distincts.

44. Les plans actuels du Gouvernement, bien que louables, ne sont pas de nature à permettre un développement structuré de la Police nationale. Néanmoins, dans le cadre des évaluations de district et des plans d'action prévus dans le plan de reprise de ses responsabilités par la Police nationale, le Gouvernement a entrepris de mettre au point, avec l'aide de la MINUT, un plan d'action général destiné à remédier aux carences identifiées dans les districts et les unités. La MINUT s'emploie à présent à aider le Gouvernement à continuer de développer une vision stratégique et des plans de travail cohérents, et à en appuyer la mise en œuvre dans toute la mesure possible. La clef du succès à cet égard sera le niveau d'implication du Gouvernement dans le plan d'action général, ainsi que le niveau de coordination avec les partenaires bilatéraux dans l'exécution de ce plan.

45. Un problème de taille auquel est confrontée la police de la MINUT tient au fait qu'elle ne dispose pas d'instructeurs ni de conseillers spécialisés pour mettre au point des stages complets de formation et les animer. On manque aussi de spécialistes au sein de la police de la MINUT et d'experts civils pour fournir des services consultatifs à la Police nationale du Timor-Leste dans divers domaines, comme la gestion des ressources humaines, le budget et les finances, les achats, la gestion des dossiers et la gestion du matériel, la criminalistique, l'informatique, l'élaboration de politiques, les relations avec les donateurs et la mobilisation des ressources. En outre, comme il est ressorti des consultations de la mission d'évaluation avec le Gouvernement et d'autres acteurs timorais, il faudrait envisager de faire en sorte que le travail de réforme soit exécuté par des membres de la police de la MINUT provenant d'un plus petit nombre de pays contributeurs et affectés pour de plus longues périodes, afin d'assurer l'uniformité des normes de maintien de la paix suivies. Il faudrait, pour cela, que les fournisseurs d'effectifs de police s'assurent que les policiers qu'ils déploient ont le profil et les connaissances spécialisées requis, notamment un savoir-faire en matière de tutorat, de formation, de conseil et dans la mise en œuvre de réformes, ainsi que l'a demandé le Département des opérations de maintien de la paix. Lorsque les pays fournisseurs d'effectifs de police ne sont pas en mesure de mettre à disposition ce personnel spécialisé ou lorsqu'il est particulièrement important d'assurer une continuité, on

pourra recruter des spécialistes civils à des postes civils au moyen de la procédure de recrutement normale ou du détachement d'experts par les États Membres. Il reste en outre très souhaitable de continuer d'accroître la proportion de femmes dans les effectifs de la police de la MINUT.

46. La Police nationale du Timor-Leste continue de manquer de moyens sur le plan des opérations, de l'administration et de la gestion. Dans presque tous les districts et unités, elle rencontre toujours de sérieuses difficultés du point de vue des transports, de la logistique et des communications et manque de matériel de bureau et d'équipements, ce qui l'oblige à dépendre de la police de la MINUT pour exécuter ses tâches quotidiennes. Bien que plusieurs normes et procédures opérationnelles aient été mises au point, la Police nationale ne dispose toujours pas des règlements, directives, instructions et formations de base qui garantiraient la bonne exécution de ses fonctions. En outre, l'absence de procédures appropriées concernant l'usage de la force, de locaux réservés à l'entreposage des armes et de mécanismes de contrôle adéquats explique aussi qu'il arrive que des agents de la Police nationale fassent un usage abusif de leur arme de service, y compris que certains portent leur arme sur eux alors qu'ils ne sont pas en service, en infraction des dispositions de la Loi organique sur la Police nationale du Timor-Leste et des politiques de la Police nationale. Par ailleurs, les postes de l'unité de police des frontières n'ont pas les ressources, équipements de bureau et autres moyens logistiques nécessaires pour mener à bien leur tâche et empêcher le franchissement illégal de la frontière et la traite d'êtres humains, qui sont en augmentation.

47. D'une façon générale, la Police nationale du Timor-Leste doit encore développer considérablement ses compétences en matière de direction et d'investigation criminelle (notamment dans les affaires de violence sexuelle) et ses connaissances dans les domaines de la criminalistique et de la protection des lieux du crime, de l'usage de la force, des lois et des procédures, de la police de proximité, de la gestion de la circulation, de la police maritime, de la police des frontières, de la protection rapprochée, des communications, de la discipline et de la déontologie, et des droits de l'homme. Des formations supplémentaires sont nécessaires dans tous ces domaines, ainsi que pour améliorer la prise en compte de la problématique hommes-femmes. Il est par ailleurs crucial que les unités chargées des personnes vulnérables soient pleinement opérationnelles, et il faut les aider à développer leurs capacités. Les officiers de police manquent de connaissances et de compétences techniques pour mener des enquêtes rigoureuses conformément à la législation.

48. Le bataillon de maintien de l'ordre public de la Police nationale du Timor-Leste (Batalhão Ordem Pública), actuellement composé de deux brigades basées à Dili et Baucau et représentant un effectif total de 175 hommes, est chargé de maintenir et restaurer l'ordre public, de protéger les installations essentielles de l'État, d'assurer la protection des personnalités et d'apporter des renforts aux opérations de police menées dans le pays. L'effectif de ce bataillon doit être augmenté d'au moins 300 hommes et ses moyens opérationnels et logistiques renforcés afin qu'il soit pleinement opérationnel avant la reconstitution complète. Des formations plus ciblées sont nécessaires dans les domaines des opérations antiémeutes, de l'usage de la force, du code de conduite et de la discipline, de la gestion des crises, de la protection des personnalités et de l'escorte de convois.

49. D'une manière générale, la confiance de la population dans l'intégrité de la Police nationale s'est améliorée. En revanche, des allégations de corruption et de pratiques répréhensibles impunies, notamment plusieurs cas d'arrestations arbitraires, d'usage abusif de la force et d'irrégularités, impliquant en particulier l'Équipe spéciale de la Police nationale, ont sapé la confiance dans l'institution, en particulier parmi les jeunes et les groupes vulnérables. Dans la plupart des affaires entendues par la Section des droits de l'homme et de la justice transitionnelle de la MINUT, les victimes ont préféré ne pas porter plainte, parfois par crainte de faire l'objet de représailles ou de subir des pressions de la part de membres de la Police nationale pour résoudre l'affaire par des moyens informels et de justice traditionnelle. Ceci montre combien il importe de renforcer les politiques et procédures institutionnelles relatives à l'usage de la force, en les alignant sur les normes nationales et internationales, et de dispenser des formations sur les droits de l'homme. Un plan de formation a été établi par la MINUT. Il est nécessaire de mettre en place un système disciplinaire aligné sur les règles en vigueur dans la fonction publique timoraise ainsi que sur les politiques établies de contrôle civil, afin de veiller à ce que les membres de la Police nationale ayant commis des violations des droits de l'homme ou enfreint les règles de discipline aient à répondre de leurs agissements.

50. Un autre problème tient au fait que les nouvelles lois sont méconnues et qu'il arrive souvent, en conséquence, que des policiers règlent des affaires portant sur des infractions pénales par la médiation entre victime et auteur de l'infraction. Il est prévu que certaines lois soient traduites en tetum, qui est la langue majoritaire dans la Police nationale. Il arrive également que les dossiers d'instruction soient rédigés en quatre langues (portugais, tetum, indonésien et anglais), ce qui rend leur étude difficile.

51. Plus généralement, il est nécessaire d'améliorer les contacts entre la police et la communauté, en particulier au niveau du commandement de district. Très peu de responsables locaux ont la possibilité de s'entretenir avec des officiers de police de grade supérieur aux agents de police de proximité et aux commandants de sous-districts. Les commandants de district de la Police nationale ne semblent pas se rendre accessibles au public ni avoir cherché jusqu'à présent à se rapprocher de la population par le biais des médias. Plus préoccupant encore, les responsables locaux, y compris les chefs de village (*suco*), n'ont connaissance d'aucun moyen de déposer une plainte auprès de la Police nationale en cas d'abus d'autorité ou de violation des droits de l'homme par un policier, et il n'existe effectivement aucun mécanisme clairement établi pour recevoir et traiter ce type de plaintes.

52. La Police nationale dispose actuellement de capacités institutionnelles très limitées en matière de communication stratégique. Elle a besoin de ressources humaines et financières ainsi que d'un programme de longue haleine de renforcement des capacités si elle veut pouvoir mener des campagnes nationales sur les questions relatives au maintien de l'ordre et entreprendre une collaboration efficace avec les médias nationaux. Ceci est essentiel pour toutes les activités de maintien de l'ordre, mais plus encore dans le cas de la police de proximité et de services spéciaux tels que les unités de protection des personnes vulnérables.

53. Le budget de la Police nationale pour 2010 a été légèrement réduit par rapport à celui de 2009 et une nouvelle réduction est prévue en 2011. Les systèmes administratifs utilisés pour la gestion du personnel, le budget, les finances, les

achats, la gestion du matériel et la gestion des dossiers ont grand besoin d'être modernisés. Le Gouvernement doit, par priorité, fournir une aide financière et matérielle à la Police nationale pour qu'elle puisse se doter de moyens de transport, de communication, de matériel et d'autres équipements, et qu'elle puisse entreprendre des travaux de rénovation ou faire bâtir de nouvelles installations.

54. Les partenaires bilatéraux, en particulier l'Australie, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Nouvelle-Zélande et le Portugal, continuent de dispenser des cours de perfectionnement (direction, police de proximité, lutte contre la violence sexiste, engins explosifs et tâches des gardes-côtes). Cependant, l'assistance bilatérale nécessite une meilleure coordination.

*Renforcement des institutions du secteur de la sécurité :
les forces armées du Timor-Leste*

55. En l'absence d'une politique nationale de sécurité et d'une loi établissant clairement les rôles et responsabilités des institutions chargées de la sécurité, il demeure difficile de faire des forces armées un corps de défense professionnel et responsable. Bien que le Gouvernement se soit engagé à garantir une représentation géographique équitable parmi les nouvelles recrues des forces armées du Timor-Leste, il semble que les candidats des régions est aient plus de réussite, en particulier dans les grades d'officier. Les femmes représentent 7 % des nouvelles recrues, mais aucune n'a été sélectionnée pour recevoir une formation d'officier. Des mesures systématiques doivent être prises afin d'assurer aux femmes des chances égales d'accéder à des formations et de progresser dans leur carrière, ainsi que pour les protéger contre l'exploitation et les abus sexuels.

Contrôle civil

56. La Commission parlementaire B continue de manquer de moyens pour exercer réellement son rôle de contrôle civil. À cet égard, des représentants ont demandé que l'ONU fournisse un appui continu à la Commission pour l'examen de la législation, ainsi qu'une formation en matière de gouvernance et sur les questions relatives à la problématique hommes-femmes. Par ailleurs, le commandant des forces armées du Timor-Leste a recommandé que l'ONU contribue au renforcement de la Commission parlementaire B en apportant ses connaissances dans la révision de la législation sur la défense.

57. Les deux secrétariats du Ministère de la défense et de la sécurité intérieure continuent de manquer de capacités sur le plan de la gestion, de l'administration et des ressources humaines, en particulier pour mener leurs activités touchant l'élaboration de politiques, les achats et les finances. Il leur est de ce fait difficile d'exercer un contrôle civil efficace sur leurs prestataires de services de sécurité.

58. La société civile ne dispose toujours que de moyens limités de prendre part à l'examen des questions relatives à la réforme du secteur de la sécurité, en particulier en ce qui concerne les questions touchant la sécurité des femmes. Quelques organisations non gouvernementales y participent pourtant, et cela pourrait favoriser une meilleure prise en main du processus de réforme au niveau national et aider à renforcer la confiance dans les institutions chargées de la sécurité.

Priorités pour 2010-2012

59. En ce qui concerne la réforme et le développement du secteur de la sécurité, il faut principalement : a) achever l'examen entrepris sur la base de vastes consultations avec les parties prenantes timoraises et veiller à ce qu'il soit cohérent avec les nouvelles politiques et lois dans ce domaine et contribue à l'élaboration d'un plan national de développement du secteur; et b) renforcer les capacités de contrôle et de gestion du Ministère de la défense et de la sécurité, du Comité parlementaire B et de la société civile. La fourniture d'une aide à l'élaboration de la politique nationale de sécurité et de l'ensemble des projets de loi relatifs à la sécurité devrait être l'une des priorités, en s'attachant particulièrement à définir clairement les rôles et responsabilités de toutes les institutions du secteur, notamment la Police nationale et les forces armées. Au fur et à mesure de la réduction des effectifs de la Mission, il faudra examiner les conditions du maintien éventuel de l'appui apporté avec l'équipe de pays et les partenaires bilatéraux.

60. Pour ce qui est de la réforme et du développement de la Police nationale, il faudrait s'efforcer d'aider les autorités à en renforcer le contrôle civil et la gestion, tout en la rendant davantage comptable de son action et plus efficace notamment en renforçant ses capacités opérationnelles, administratives et de gestion, les procédures disciplinaires, la coordination avec la population et le respect des droits de l'homme et de la parité.

61. À cet égard, la MINUT devrait aider le Gouvernement à créer un mécanisme de coordination du financement des programmes et des projets. Compte tenu des capacités limitées de la police de la MINUT pour contribuer au développement de la Police nationale et des avantages comparatifs des divers acteurs, il faudrait renforcer la coordination nationale avec les partenaires bilatéraux, notamment le Programme pour le développement de la police du Timor-Leste appuyé par l'Australie. La reprise par la Police nationale de la responsabilité principale du maintien de l'ordre restera l'une des grandes priorités de la MINUT.

62. L'ONU devrait être prête à répondre aux demandes formulées par les hauts responsables timorais et le commandant des F-FDTL d'appui des forces armées dans les domaines du contrôle et de la gestion, de l'élaboration des politiques et des lois, de l'encadrement des officiers de liaison déployés aux frontières, de la coordination de la formation au maintien de la paix et à la gestion des catastrophes assurée par les partenaires bilatéraux, de la formation concernant les médias et de la promotion de l'éthique ainsi que du respect des droits de l'homme et de la promotion de l'égalité des sexes. Toutes les activités visant à développer des capacités strictement militaires, notamment celles impliquant l'usage de la force, devraient relever uniquement des partenaires bilatéraux.

Reprise de la responsabilité du maintien de l'ordre par la Police nationale

63. À la réunion organisée par le Président le 9 décembre 2009 et lors de la mission d'évaluation technique, les autorités timoraises ont fait part de leurs vues sur ce que devrait être le rôle de la police de la MINUT pendant la période 2010-2012. Elles ont notamment proposé : a) d'accélérer le processus de reprise par la Police nationale des responsabilités du maintien de l'ordre qui devrait être terminé en juin 2010 à Dili et fin de 2010 dans tous les districts et unités administratives; b) de réduire la présence des unités de police constituées à Dili; c) que la police de

la MINUT continue d'encadrer les procédures disciplinaires; d) d'étendre la colocalisation et de reconfigurer la police de la MINUT afin qu'elle apporte un appui opérationnel, administratif et en matière de gestion, renforce ses activités d'encadrement et de formation; e) que la police de la MINUT mette à disposition des policiers dotés de compétences spécialisées fournis par un plus petit nombre de pays et chargés de dispenser une formation selon le plan élaboré par la Police nationale; et f) de renégocier l'Accord supplémentaire sur la police, pour éviter notamment des situations de « double commandement » et examiner la procédure de certification.

64. Au début de 2009, le Gouvernement timorais et la MINUT ont conclu un accord sur le processus de reprise par la Police nationale de la responsabilité principale en matière de conduite des opérations de police dans chaque district et unité administrative conformément aux critères convenus. Ce processus a commencé en mai 2009 dans le district de Lautem, et s'est poursuivi toute l'année dans les districts d'Oecussi et de Manatuto, le Centre de formation de la police, le district de Viqueque, l'Unité administrative maritime et le Service national de renseignement. Il a déjà été décidé que le transfert dans les districts de Baucau et d'Ainaro sera effectué au début de 2010. La MINUT fera tout ce qui est en son pouvoir pour que le processus se termine fin 2010. Toutefois, le Gouvernement ne semble pas avoir pris en compte, notamment dans le budget, les nouveaux besoins de la Police nationale qui résulteront de ce transfert et de la reconfiguration ultérieure de la police de la MINUT.

65. Suite au transfert de responsabilités, la police de la MINUT a suivi l'action de la Police nationale, à laquelle elle a apporté conseil et aide, tout en restant disponible pour fournir un appui opérationnel et, si nécessaire, faire respecter la loi par intérim. Un mécanisme conjoint permet de suivre les progrès de la Police nationale dans les districts et les unités administratives où elle a repris la responsabilité de maintien de l'ordre afin de poursuivre la réforme et de procéder au transfert des compétences. Il doit être sensiblement renforcé et mieux utilisé, et la colocalisation des membres de la police de la MINUT et de la Police nationale doit être accélérée et achevée d'urgence.

66. La poursuite des efforts a permis de réaliser de nouveaux progrès concernant le programme d'enregistrement, de contrôle et de certification; 2 896 policiers (dont 578 femmes), soit 92 % des effectifs, sont désormais pleinement certifiés. Le programme prévoit le renvoi des policiers non certifiés, qui feront l'objet de poursuites pénales et disciplinaires. À ce jour, le Gouvernement a pris des mesures contre six d'entre eux reconnus coupables d'infractions et contre un septième pour défaut d'enregistrement. Il doit toutefois toujours adopter et promulguer des mesures législatives nécessaires pour assurer l'application efficace du programme de certification avec l'aide de la MINUT ou d'autres parties prenantes si nécessaire. La MINUT étudie actuellement avec le Gouvernement comment garantir que les policiers non certifiés soient suspendus ou démis de leurs fonctions.

Reconfiguration de la composante police de la MINUT

67. En 2010, la police de la MINUT continuera d'être chargée de faire respecter la loi et la sécurité publique au Timor-Leste jusqu'à ce que la Police nationale assume de nouveau les responsabilités du maintien de l'ordre dans tous les districts et unités administratives et jusqu'à ce qu'elle soit pleinement reconstituée. Au fur et à mesure

que la Police nationale assumera de nouveau ses responsabilités, la structure, les effectifs et les capacités de la police de la MINUT seront reconfigurés de sorte qu'elle puisse s'acquitter de ses nouvelles fonctions de contrôle, de conseil, d'aide et de formation qui nécessiteront des effectifs moins importants mais des compétences spécialisées. Une approche en deux phases sera adoptée : a) six mois après le transfert dans un district ou une unité administrative donné, on procédera à une évaluation des progrès réalisés qui seront pris en compte pour déterminer les effectifs de police de la Mission; et b) neuf mois après le transfert, les effectifs de police de la MINUT affectés dans le district ou l'unité administrative seront modifiés en fonction des nouvelles tâches à accomplir. Les premières réductions d'effectifs de la police de la MINUT auront donc lieu du début 2010 à juin 2011.

68. Il reste toujours des facteurs importants à prendre en compte pour déterminer les besoins en matière de police pendant les deux prochaines années : les élections prévues en 2010-2012; des activités et festivités civiques importantes; le risque de voir un incident isolé dégénérer rapidement; les risques sous-jacents en matière de sécurité liés à des doléances passées non satisfaites; et la pauvreté et le chômage qui peuvent susciter des tensions accrues et accroître les activités criminelles des groupes d'arts martiaux ou d'autres. Le bataillon de la Police nationale chargé du maintien de l'ordre public ne dispose pas encore des capacités, de l'appui logistique et du matériel lui permettant d'assumer la responsabilité des opérations antiémeutes à travers le pays et ses effectifs n'ont pas reçu la formation nécessaire. Il faut donc maintenir une présence importante des unités de police constituées de la MINUT, même une fois la Police nationale pleinement reconstituée, pour assurer l'existence de capacités d'intervention antiémeutes dans tout le pays. Ces unités fourniront également un appui statique; auront par leur présence un effet dissuasif lors d'événements, activités et manifestations importants et spéciaux; et assureront l'encadrement et la formation du bataillon chargé du maintien de l'ordre public. Deux pelotons d'unités de police constituées (comptant chacun 35 hommes) seront dissous d'ici à décembre 2010. Les futures réductions d'effectifs, une fois la Police nationale pleinement reconstituée, seront déterminées à l'issue d'une évaluation, qui sera effectuée d'ici à la fin de 2010.

69. En conséquence, les effectifs de la police de la MINUT déployés dans les districts et unités administratives passeront de 1 608 à 1 280 (790 agents de police et 490 dans des unités de police constituées) d'ici à la mi-2011.

Groupe de liaison militaire

70. Le Groupe de liaison militaire a été créé par la résolution 1704 (2006) du Conseil de sécurité avec un effectif maximum de 34 officiers de liaison et d'état-major pour « appuyer le Gouvernement du Timor-Leste grâce à la présence impartiale d'officiers de liaison des Nations Unies, assurer la liaison concernant les tâches en matière de sécurité et établir une présence continue dans les trois districts frontaliers aux côtés de policiers armés des Nations Unies affectés aux postes de police de ces districts ». Il occupe des postes militaires dans les districts frontaliers de Bobanoro, Covalina et Oecussi et un poste à Dili et à Baucau, d'où il assure la liaison avec les gardes frontière indonésiens et timorais, l'armée timoraise et les forces de sécurité internationales. Il assure également l'encadrement des officiers de liaison de l'armée timoraise déployés aux frontières. Le Groupe de liaison militaire fournit à la MINUT des informations sur la sécurité et a détaché des officiers auprès

du Centre d'opérations civilo-militaire, du Centre mixte des opérations logistiques et de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission.

71. Tous les interlocuteurs ont indiqué à la mission d'évaluation technique que le Groupe de liaison militaire ne devrait pas se retirer avant 2012. Ce groupe non armé, en contact à la frontière avec des éléments des forces de sécurité timorais et indonésiens, instaure la confiance, assure des médiations et peut désamorcer une situation explosive, telle que celle qui s'est présentée lors des incidents survenus récemment dans le district d'Oecussi. Le Groupe devrait donc être maintenu dans sa configuration et avec son mandat actuels en 2010, et ses effectifs devraient être revus ultérieurement à la lumière des faits nouveaux survenus dans les zones frontalières.

C. État de droit, justice et droits de l'homme

Progrès accomplis

72. Le deuxième volet de la stratégie à moyen terme « État de droit, justice et droits de l'homme », et les critères correspondants (voir S/2009/72, annexe), portent sur le renforcement du fonctionnement du système judiciaire, l'achèvement des enquêtes en cours et le renforcement des institutions de défense des droits de l'homme nationales et des mécanismes de responsabilisation nationaux.

73. Malgré les revers enregistrés en 2006, les progrès dans ce domaine se sont poursuivis. Bien que le nombre de violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité ait baissé de 2008 à 2009, l'usage excessif de la force demeure une source de préoccupation. Le rapport de l'évaluation indépendante et exhaustive des besoins du secteur judiciaire, achevée en octobre 2009, a été salué par le Gouvernement, notamment le Ministère de la justice. Il insiste sur la nécessité de dispenser une formation spécialisée aux acteurs du secteur de la justice, de renforcer les institutions judiciaires, d'améliorer la coopération entre la police et le parquet et d'établir un système d'aide juridictionnelle efficace. Des faiblesses évidentes ont été recensées en matière d'indépendance de la justice, de séparation des pouvoirs, de promotion de la responsabilité professionnelle, de lutte contre l'impunité, d'obligation de rendre des comptes, d'intégration de la problématique hommes-femmes et de droits des enfants. Le Gouvernement a engagé des consultations en vue d'élaborer le premier projet du plan stratégique pour le secteur de la justice, y compris l'administration pénitentiaire. Il serait souhaitable que ce plan, qui doit être adopté au début de 2010 et doit jeter les fondements d'une réforme stratégique, constructive, axée sur la collaboration et dirigée par le pays, du secteur de la justice, soit cohérent avec les conclusions de l'évaluation indépendante et exhaustive des besoins.

74. Depuis 2007, 37 étudiants timorais ont obtenu le diplôme du Centre de formation juridique. À la fin de 2009, le nombre de fonctionnaires de la justice s'élevait à 13 juges (4 femmes), 13 procureurs (6 femmes) et 11 défenseurs publics (3 femmes). Le passage progressif des acteurs juridiques internationaux des fonctions opérationnelles à un rôle de conseil auprès des institutions judiciaires se poursuit. Le Parquet général du Timor-Leste entamera la dernière phase de ce processus en mars 2010 avec la nomination de cinq nouveaux procureurs. Une nouvelle loi a été promulguée en août 2009 qui accroît les traitements des juges, des procureurs et des défenseurs publics. La composante formation aux droits de

l'homme a également été intégrée dans tous les programmes de formation juridique pour renforcer les compétences techniques et les capacités des acteurs judiciaires nationaux.

75. Une législation clef a été élaborée et promulguée, notamment le Code pénal qui considère maintenant la violence conjugale comme une infraction. La loi contre la violence conjugale et un nouveau code civil sont actuellement examinés par le Parlement. Les synergies entre les institutions judiciaires et les mécanismes judiciaires traditionnels peuvent être renforcées en élaborant un projet de loi relatif au droit coutumier pour veiller à ce que les pratiques coutumières soient conformes aux normes nationales et internationales en matière des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les femmes et les enfants. L'augmentation du nombre d'affaires examinées par le Ministère public témoigne d'une confiance croissante, mais encore insuffisante, dans le système judiciaire. Des progrès importants en matière d'infrastructure et de programmes pénitentiaires ont amélioré le traitement des prisonniers. Des avancées ont été enregistrées en matière de responsabilisation des policiers. Outre les mesures prises dans le cadre de la procédure de certification (voir par. 66 ci-dessus), quatre autres membres de la Police nationale ont été reconnus coupables d'infractions pénales par des tribunaux de district en 2009.

76. À l'issue de l'établissement d'un consensus qui a duré un an, le Président du Parlement et les partis politiques sont convenus d'envisager, d'ici à la fin de mars 2010, un projet de loi sur la création d'une institution qui prenne le relais de la Commission Accueil, vérité et réconciliation et de la Commission Vérité et amitié. Pour ce qui est des enquêtes sur les crimes contre l'humanité et d'autres crimes graves commis en 1999, au 15 janvier 2010, le Groupe d'enquête sur les crimes graves de la MINUT, placé sous l'autorité du Procureur général, avait conclu 110 enquêtes sur les 396 engagées.

77. Les services du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice ont été encore renforcés par l'ouverture de quatre bureaux régionaux en 2008 et en 2009. Depuis 2007, le Médiateur a bénéficié d'un appui pour sensibiliser et mieux former son personnel aux droits de l'homme grâce notamment à des mesures d'encadrement et de formation, ainsi qu'en organisant des débats et des conférences internationales.

78. Les inspecteurs du Ministère de l'éducation de tous les districts et sous-districts de même que les enseignants ont reçu une formation dans le domaine des droits de l'homme. Le Ministère de l'éducation a indiqué qu'il était favorable à l'inscription de tous les droits de l'homme, y compris des droits fondamentaux des femmes et des enfants dans les programmes scolaires. Les personnels de la Police nationale et des forces armées ont également reçu une formation dans le domaine des droits de l'homme.

79. Certains progrès ont été constatés dans l'établissement des rapports et la coopération avec les organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme. Le Gouvernement est convenu que son prochain rapport serait destiné au Comité des droits économiques, sociaux et culturels et a présenté son rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. La société civile et le Médiateur ont remis des rapports officiels au Comité.

Difficultés à surmonter

80. Il reste d'importantes difficultés à surmonter, et les événements de 2009 ont mis en lumière la nécessité de renforcer encore davantage l'état de droit au Timor-Leste ainsi que les problèmes posés par la création d'une culture des droits de l'homme. Les interventions politiques limitent la portée de principes importants tels que la responsabilisation, l'indépendance judiciaire et la séparation des pouvoirs, comme indiqué au paragraphe 24 ci-dessus. Le taux de violence conjugale est élevé et les capacités de protection des droits de l'homme sont faibles dans un certain nombre de domaines clefs. Le processus en cours de transfert des responsabilités du maintien de la paix à la Police nationale continuera de nécessiter un suivi rigoureux en matière de droits de l'homme et de situation des femmes.

81. Il reste important d'achever les enquêtes sur les infractions commises en 2006, qui avaient été recensées par la Commission spéciale d'enquête, ainsi que celles commises en 1999, comme demandé par le Conseil de sécurité. Si les enquêtes sur les infractions graves commises en 1999 se sont poursuivies à travers les travaux de l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves, les progrès enregistrés dans les poursuites judiciaires ont été limités. Les organisations de la société civile ont fait part à la mission d'évaluation de leur vif désir que la justice soit rendue et les responsabilités établies pour les infractions graves et les violations des droits de l'homme commises dans le passé. Les divisions concernant les questions de responsabilité et d'impunité représentent un défi pour le pays et l'ONU. L'institution proposée pour prendre la relève de la Commission Accueil, vérité et réconciliation et de la Commission Vérité et amitié sera un instrument indispensable pour promouvoir la réconciliation.

82. Le système judiciaire ne dispose toujours pas de fonctionnaires suffisamment qualifiés, des instruments administratifs nécessaires et de l'infrastructure pour administrer la justice, équitablement et efficacement. Les moyens dont disposent les institutions judiciaires et celles chargées du maintien de l'ordre, parfois même leur volonté de relever les infractions, d'enquêter, d'engager des poursuites et de statuer sur ces infractions équitablement et efficacement, notamment dans les cas de corruption, de violence contre les enfants, d'agressions sexuelles et de violence conjugale, demeurent insuffisants. Les obstacles majeurs au bon fonctionnement de la justice sont une mauvaise coordination entre les services de police et le ministère public, un manque de connaissances des responsables judiciaires et policiers des lois applicables et des procédures à respecter dans le cadre des enquêtes et les barrières de la langue. Il en résulte que seul un petit nombre d'affaires sont traitées par les tribunaux et le nombre d'affaires en instance reste élevé. Les travaux du Bureau du défenseur public ont ainsi permis à la population d'avoir plus facilement accès à la justice, mais toutes les demandes d'aide juridictionnelle ne peuvent pas être satisfaites, et les capacités des avocats restent limitées. Développer l'aide juridictionnelle nécessitera de renforcer le Bureau du défenseur public en tant qu'institution autonome.

83. Les contrepouvoirs exercés par des mécanismes efficaces et transparents de contrôle et de responsabilisation sont essentiels pour lutter contre la corruption et les abus des personnels de justice. Les Conseils supérieurs créés pour veiller au respect des normes et de la discipline au sein des services judiciaires et du Parquet et les codes de déontologie adoptés, doivent être renforcés pour que l'on puisse exercer sur les juges et les procureurs un contrôle disciplinaire efficace conforme

aux normes internationales. Le Conseil supérieur du Bureau du Défendeur public n'a toujours pas été créé. Il n'existe toujours pas de Barreau chargé d'établir les responsabilités en matière de réglementation et de discipline pour les avocats.

84. Des mécanismes de coordination améliorés et largement représentatifs, notamment en ce qui concerne la justice pour les femmes et la justice pour mineurs dont l'importance a été soulignée à la mission d'évaluation, seront nécessaires pour assurer l'application des conclusions de la mission ainsi que du Plan stratégique du secteur judiciaire au Timor-Leste, qui devrait être bientôt adopté.

85. Pour ce qui est de l'administration pénitentiaire, le Gouvernement devrait, avec l'appui et le concours de la MINUT et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), s'attacher à contribuer à l'élaboration des politiques et à la planification, notamment des programmes pour les détenus et le personnel, les mesures préalables à la réinsertion sociale et l'administration des prisons. Il faut prévoir des installations séparées pour les femmes et les jeunes ainsi que pour les handicapés mentaux.

86. Il sera essentiel de continuer à renforcer le rôle du Médiateur. Il convient d'accroître fortement le respect des autres institutions gouvernementales à l'égard du rôle du Médiateur, qui contribue de manière importante à la promotion et la protection des droits de l'homme. Il convient également de renforcer les moyens de la Commission nationale des droits de l'enfant, qui a été créé récemment, et des défenseurs des droits de l'homme de la société civile.

87. La violence contre les femmes et les enfants est un problème grave et généralisé au Timor-Leste, dont le règlement reste prioritaire. On estime que plus d'un tiers de toutes les affaires examinées par le système de justice concerne des infractions commises contre les femmes dans un contexte conjugal. Les femmes font également face à un certain nombre d'obstacles sexospécifiques pour l'accès à la justice, y compris des taux d'alphabétisation plus bas et une moins bonne connaissance du portugais et du tetum que les hommes, une connaissance limitée de leurs droits et davantage de restrictions concernant les déplacements loin de leur domicile. Signaler des infractions à des entités autres que la cellule familiale continue de susciter l'ostracisme généralement associé à ces actes et est mal accepté sur le plan socioculturel. La plupart des actes de violence conjugale et des agressions sexuelles font l'objet d'une médiation dans des instances judiciaires traditionnelles, au lieu de donner lieu à des poursuites formelles, bien que la violence conjugale soit reconnue comme un crime par le nouveau Code pénal. Les groupes d'intervention pour les personnes vulnérables de la Police nationale timoraise ne disposent pas de ressources suffisantes. Enfin, un accès limité à la justice contribue à l'instauration d'un climat d'impunité, qui a des conséquences négatives sur le respect des droits fondamentaux, notamment des femmes et des enfants. L'ONU et les acteurs bilatéraux doivent intensifier leurs efforts pour renforcer le cadre juridique en encourageant l'adoption et l'application de la loi contre la violence conjugale, du code civil, d'une loi foncière, d'un cadre juridique pour la justice traditionnelle, d'une loi sur la justice pour mineurs et d'une loi relative aux prisons.

Priorités pour 2010-2012

88. Les différents acteurs des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et de la justice, qui s'attachent à tirer parti de leurs complémentarités et à

travailler en partenariat avec les bailleurs de fonds internationaux, feront principalement porter leurs efforts sur les domaines prioritaires suivants exposés ci-après.

89. Pour répondre aux besoins immédiats du secteur de la justice et contribuer à développer durablement les capacités nationales, le PNUD exécute un programme d'ensemble pluriannuel et multidonateurs visant à renforcer le système judiciaire du Timor-Leste. Le PNUD devrait en priorité continuer de soutenir le Centre de formation juridique à l'intention des membres de l'appareil judiciaire national; financer des experts juridiques internationaux chargés de conseiller leurs homologues nationaux; fournir une assistance technique et financière au secteur de la justice; contribuer à l'amélioration de l'accès à la justice en appuyant les institutions judiciaires idoines; renforcer les capacités des services pénitentiaires pour les aider à se conformer aux normes internationales en matière de traitement des prisonniers.

90. La Section de l'appui à l'administration de la justice de la MINUT devrait en priorité faciliter et soutenir un mécanisme national efficace de mise en œuvre du plan stratégique pour le secteur de la justice du Timor-Leste, en appuyant le rôle du Conseil de coordination sous l'égide du Gouvernement consistant à établir une coordination effective et sans exclusive entre les acteurs nationaux et internationaux. La MINUT a aussi un rôle central à jouer en présidant le débat informel visant à perfectionner la coordination entre les acteurs internationaux, à améliorer l'échange d'informations, à déceler les carences et à faciliter les discussions sur l'action à mener en ce qui concerne les questions essentielles de la justice et des droits de l'homme. Il importera de fournir des conseils techniques et stratégiques dans les domaines de l'administration pénitentiaire, de la problématique hommes-femmes et de la justice pour mineurs. Il faudra aussi agir et plaider en faveur du renforcement des mécanismes de contrôle et de discipline dans les services judiciaires, dans les bureaux des procureurs et les bureaux d'aide juridictionnelle, et effectuer des évaluations périodiques du fonctionnement du système judiciaire.

91. Par l'intermédiaire de sa Section des droits de l'homme et de la justice transitionnelle, la MINUT devrait continuer de cibler son action sur le suivi des droits de l'homme et sur l'information, une tâche de plus en plus importante alors que la Police nationale du Timor-Leste assume de nouveau la responsabilité principale du maintien de l'ordre. Elle devrait aussi poursuivre son action de sensibilisation aux droits de l'homme dans les domaines des droits économiques, sociaux et culturels, de la violence sexuelle et sexiste, de la responsabilité, de la justice transitionnelle et de la protection des groupes vulnérables. Elle maintient des spécialistes des droits de l'homme dans ses bureaux locaux hors de Dili, où la présence d'acteurs nationaux dans ce domaine est limitée. Le Gouvernement demande de plus en plus souvent à la MINUT de procéder à une évaluation objective de la situation des droits de l'homme et de la justice, et de lui donner des avis autorisés en la matière.

92. Un volet important du rôle de la MINUT en matière de droits de l'homme consistera à former la Police nationale du Timor-Leste, les forces armées du pays et d'autres fonctionnaires timorais, pour mieux faire respecter les normes internationales, notamment en ce qui concerne la présentation de rapports aux organes de surveillance de l'application des traités et au Groupe de l'examen périodique universel, et s'assurer d'un contrôle civil et d'une séparation des

pouvoirs réels. La MINUT devrait appuyer l'action en faveur d'un dialogue national axé sur la recherche du consensus, de même qu'elle devrait soutenir celle qu'a entreprise le Parlement pour mettre sur pied un organe de suivi en vue de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Accueil, vérité et réconciliation et de la Commission Vérité et amitié, initiative qui bénéficiera de l'appui du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et du procureur international dont le poste est financé par le PNUD. Le projet conjoint du PNUD et du Haut-Commissariat visant à renforcer les capacités du Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice a été élargi pour inclure le renforcement de son mandat, du département de l'aide sociale et des quatre bureaux régionaux, ainsi que l'amélioration des capacités juridiques du Médiateur, de la planification institutionnelle et de la gestion. En temps utile et en consultation avec les autorités timoraises et la société civile, il reviendra au Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'évaluer la nécessité et la viabilité de sa présence autonome au Timor-Leste après le retrait de la MINUT.

93. L'Équipe de la MINUT chargée des enquêtes sur les infractions est actuellement le seul organe à enquêter sur les allégations de crimes contre l'humanité et d'autres délits graves commis en 1999. Si la responsabilité de ces crimes reste à déterminer, il importe que toutes les enquêtes menées par l'Équipe de la MINUT aillent à leur terme, ce qui laissera ouverte la perspective de poursuites. Les auteurs de ces crimes ne peuvent être traduits en justice à l'avenir que si le nécessaire est fait maintenant pour rassembler et préserver des preuves suffisantes contre eux. Tout en reconnaissant le caractère politiquement sensible de cette question, et compte tenu de l'importance que revêt la responsabilité judiciaire, l'ONU devrait également continuer de rappeler, selon que de besoin, la fermeté de sa position selon laquelle il ne peut y avoir ni amnistie ni impunité dans le cas d'infractions aussi graves que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide.

94. En vue de promouvoir une culture des droits de l'homme et de la justice auprès des institutions essentielles, de même qu'au sein de la société timoraise dans son ensemble, cette action devra se doubler, dans toutes ses lignes, d'une stratégie d'information et de communication multimédias.

95. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'OIM, le Fonds des Nations Unies pour la population, UNIFEM, la MINUT et les donateurs bilatéraux devraient continuer de collaborer étroitement avec la Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité, le Ministère de la solidarité sociale et le Ministère de l'éducation sur des programmes de lutte contre la violence sexiste et la violence contre les enfants. La liste des mesures à envisager comprend des campagnes de sensibilisation à la radio et dans le cadre d'offices religieux, des visites dans les communautés où ont été réinstallées les personnes déplacées, une formation centrée sur la responsabilité de l'État à l'intention des policiers et du personnel judiciaire, des enseignants et des notables locaux, et la mise en place de programmes à l'intention des femmes victimes de violence. En matière de prévention de la violence sexiste, il convient de poursuivre l'appui au renforcement d'une stratégie partant de la base et pilotée par UNIFEM avec le concours de la police, des autorités locales, des victimes et des organisations féminines non gouvernementales locales. L'affectation dans chaque district d'agents de l'État spécialistes de la protection de l'enfance est au centre d'un programme de renforcement des capacités, mis en œuvre avec l'appui de l'UNICEF. Le PNUD et la MINUT devraient continuer de soutenir les efforts du Gouvernement pour établir le cadre juridique reliant,

conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, le système judiciaire officiel et les mécanismes traditionnels de justice.

D. Une culture de gouvernance démocratique et de dialogue

Progrès accomplis

96. Le troisième volet de la stratégie à moyen terme, intitulé « Une culture de gouvernance démocratique et de dialogue et les critères correspondants » (voir S/2009/72, annexe), porte sur une adhésion plus forte aux valeurs et principes de gouvernance démocratique durable, grâce au respect des droits et des garanties constitutionnels reconnus à tous les citoyens, sur les normes de déontologie, ainsi que sur le renforcement de la transparence et l'obligation de rendre des comptes.

97. Au cours de la courte période qui a suivi le rétablissement de son indépendance, le Timor-Leste a pris des mesures positives dans ce sens. Plusieurs programmes et projets visant à promouvoir une culture de gouvernance démocratique continuent de bénéficier du soutien du Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique de la MINUT et de l'équipe de pays des Nations Unies, et tout particulièrement du PNUD. Il n'empêche que la mise en place de capacités institutionnelles et de moyens en ressources humaines pour aider l'État à gouverner relève d'un processus à long terme. Cela est particulièrement vrai du Timor-Leste dont les institutions étatiques sont relativement récentes, et compte tenu des facteurs socioéconomiques indiqués au chapitre III.E ci-dessous.

98. Le Parlement assure désormais une surveillance plus efficace des activités gouvernementales. Des progrès notables sont aussi intervenus dans d'autres domaines, notamment l'élaboration du plan stratégique du Parlement, la révision du règlement intérieur simplifiant la procédure parlementaire et les séminaires publics sur la gouvernance locale, la lutte contre la corruption et l'enseignement primaire.

99. La création de la Commission de la fonction publique et le travail du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice, qui collabore avec le Procureur général, témoignent de la volonté des Timorais de promouvoir la transparence et l'obligation de rendre des comptes dans le pays. Des efforts sont également entrepris pour s'attaquer à la corruption, avec en particulier l'adoption de la loi portant création de la Commission de lutte contre la corruption en mai 2009.

100. Depuis 2007, le Gouvernement s'est doté de moyens pour sensibiliser les communautés et leur expliquer ses politiques et ses programmes, en faisant appel aux médias locaux et par une plus grande ouverture médiatique de la part de la plupart des ministères. Il produit des émissions hebdomadaires concernant les activités de ses ministères, à la fois sur les ondes de Radio Timor-Leste et de TV Timor-Leste, et il publie une page hebdomadaire dans tous les quotidiens du pays.

Difficultés à surmonter

101. Des élections organisées avec succès ne suffiront pas à garantir une gouvernance démocratique sans des institutions démocratiques renforcées ni des mécanismes d'obligation redditionnelle fonctionnant de manière efficace. La bonne compréhension et le respect des automatismes régulateurs des quatre piliers de la souveraineté ne sont pas encore solidement ancrés dans le comportement des dirigeants politiques. Le Parlement continue lui aussi de faire face à des difficultés,

et la faiblesse de la fonction publique persiste, notamment au niveau local. En outre, au cours des échanges qu'ils ont eus avec la Mission d'évaluation, les représentants des différents partis politiques se sont déclarés gravement préoccupés que l'insuffisance des ressources humaines et des capacités au niveau des districts risque de compliquer la décentralisation.

102. De nombreux interlocuteurs se sont également inquiétés de la montée de la corruption au Timor-Leste. Les dirigeants timorais se sont publiquement engagés à mettre en place des mécanismes efficaces de lutte contre la corruption. Les politiques gouvernementales en matière de dépenses pourraient nourrir des attentes propres à un système de clientélisme politique et conduire à une plus grande vulnérabilité à la corruption, le tout alimenté par l'attribution de contrats publics, d'emplois et d'autres faveurs à des personnes ayant des relations avec des responsables gouvernementaux. Les capacités insuffisantes du pays dans le domaine de la planification, de la surveillance et de la mise en œuvre des investissements publics à long terme pourraient le rendre encore plus vulnérable à la corruption. Le Gouvernement recherche en vain depuis des mois des candidats convenables, volontaires et globalement acceptables pour présider la Commission de lutte contre la corruption. Par ailleurs, la relation entre la Commission et le Procureur général reste à clarifier.

103. L'absence d'une institution nationale d'audit, envisagée dans la Constitution sous la forme d'une haute cour administrative en matière de fiscalité et d'audit, demeure une lacune majeure dans l'architecture de la gouvernance. La création de cette instance est en cours mais on est encore loin de sa réalisation, en raison pour une bonne part du manque persistant de personnel judiciaire suffisamment qualifié et expérimenté.

104. La piètre qualité des services dans la fonction publique, en partie attribuable à une centralisation excessive, demeure un problème qui conduit à l'isolement de nombreux Timorais dans les régions excentrées et les prive de services essentiels. La plupart des ministères et des autres institutions d'État, notamment les organes chargés de l'administration des élections, le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice, la Police nationale du Timor-Leste et le système judiciaire, ne se sont pas encore donné tous les moyens de mettre en place un vaste système de communications sociales, pour ce qui concerne en particulier les questions relatives à l'autonomisation des femmes et des jeunes. La gouvernance locale reposant sur des élus est suspendue à l'adoption d'un texte législatif sur les municipalités. Un accès institutionnalisé aux centres décisionnels, d'une importance fondamentale, fait défaut aux organisations de la société civile, qui n'ont encore que peu de poids sur les dirigeants politiques.

105. Les jeunes, très nombreux, sont souvent confrontés à des difficultés d'emploi et à un sentiment d'aliénation. Ils ont le potentiel nécessaire pour jouer un rôle politique positif et un rôle moteur dans l'évolution socioéconomique du pays, à condition de pouvoir participer à sa vie démocratique sans exclusive. L'ONU continue d'apporter son appui aux autorités timoraises à cet égard. De plus grandes possibilités de participation et de prise de responsabilités pour les jeunes, notamment en les sensibilisant davantage à leurs droits et leurs devoirs civiques, contribueraient grandement à la promotion d'une culture de la gouvernance démocratique. La création récente d'un Parlement des jeunes constitue un vrai pas en avant sur la voie

d'un tel processus. On peut faire plus encore grâce à des institutions éducatives et à des mécanismes tels que le sport et les associations de jeunes.

Priorités pour 2010-2012

106. Ce qui précède est le reflet d'un environnement encore fragile dans lequel les attentes de la population sont grandes. L'ONU doit utiliser ses bons offices, en collaboration avec un large éventail de partenaires, pour favoriser l'instauration d'une gouvernance démocratique durable au Timor-Leste. Plus précisément, la priorité primordiale de la MINUT dans le domaine de la gouvernance démocratique et du dialogue devrait être, au cours des trois prochaines années, le renforcement des mécanismes de responsabilité redditionnelle.

107. De concert avec les partenaires concernés en matière de développement, l'ONU devrait continuer de soutenir activement le processus électoral du pays. Son appui dans le domaine des élections porte sur les cinq aspects suivants : sécurité, conseils juridiques, assistance technique, soutien logistique dans une proportion limitée et orientation politique générale. L'action de l'Équipe d'assistance électorale des Nations Unies, composée de membres de la MINUT et du PNUD, devrait privilégier la mise à disposition de conseillers sur les affaires juridiques, sur l'administration des élections, sur les activités d'instruction civique et d'éducation des électeurs, principalement pour renforcer les capacités des organes d'administration des élections (le Conseil national électoral et le Secrétariat technique pour l'administration électorale). Un accroissement des capacités de ces organes permettrait de réduire le niveau d'appui des Nations Unies aux élections municipales à moins de la moitié de ce qu'il était pour les élections villageoises en 2009. Les élections présidentielles et parlementaires qui doivent intervenir avant 2012 constitueront une étape déterminante pour le Timor-Leste. Si les autorités timoraises demandent l'assistance électorale technique des Nations Unies pour ces élections, une intervention de ce type devra être minutieusement planifiée et s'appuyer sur de larges consultations entre les différents partenaires tout en prenant en compte, vu les capacités nationales croissantes, l'évaluation globale des élections municipales si celles-ci ont lieu avant 2012.

108. La MINUT devrait encourager le Gouvernement à renforcer et simplifier les principes de lutte contre la corruption et de transparence dans tous les secteurs de la société timoraise. Elle devrait plus particulièrement fournir un appui consultatif sur la marche à suivre, selon que de besoin, pour l'instauration et le fonctionnement de la Haute Cour administrative en matière de fiscalité et d'audit, ainsi que de la Commission de lutte contre la corruption, en consultation et en coopération étroites avec les autres partenaires dans le domaine du développement. Les donateurs bilatéraux ont à cet égard fait part de leur soutien direct au Gouvernement.

109. Ayant pleinement conscience des éventuelles sensibilités politiques qu'entraînent la décentralisation et les élections municipales, la MINUT devrait poursuivre son appui aux pourparlers nationaux sur l'instauration des municipalités et sur la gouvernance locale. Compte tenu de la nature politique des élections municipales, l'efficacité réelle des municipalités se mesurera à l'aune des moyens que le pouvoir central leur délèguera en matière de responsabilités, de ressources financières et de fonctionnaires. Le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Programme d'appui à la gouvernance locale du PNUD soutiennent conjointement le processus de décentralisation depuis 2003, aux niveaux politique et technique.

110. La MINUT suit de près les travaux du Parlement et fournit à son président et aux commissions des conseils sur les lignes de conduite à adopter et les questions juridiques. Le PNUD, qui joue un rôle moteur en ce qui concerne le renforcement des capacités du Parlement, a entamé la troisième phase de son projet d'assistance technique pour la période 2010-2013. La MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies devraient poursuivre leur appui au Parlement. La MINUT et le PNUD, parallèlement à l'Agence australienne pour le développement international, ont également appuyé la création de la Commission de la fonction publique en 2009. Une fonction publique valable étant de nature à contribuer à la stabilité à long terme du Timor-Leste, il convient que la MINUT et le PNUD participent, en collaboration avec les partenaires de développement, à la recherche d'un moyen plus efficace d'assurer la prestation de services de base à la fois aux niveaux central et local, selon que de besoin. La MINUT devrait progressivement réduire son personnel et ses conseillers dans ces domaines, étant entendu que l'expertise nécessaire pourrait être fournie par l'équipe de pays des Nations Unies, particulièrement le PNUD, et d'autres partenaires de développement.

111. La MINUT et UNIFEM collaborent étroitement depuis trois ans dans le domaine de la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes, et le groupe de travail thématique chargé de cette question s'est penché sur un large éventail de sujets qui y sont liés, favorisant l'intervention de ses membres selon les plans et les stratégies arrêtés. Dans le cadre de cette démarche intégrée, on devrait poursuivre les efforts visant à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans toutes les actions, tous les programmes et toutes les activités du Gouvernement. Avec le concours du Secrétariat d'État à la promotion de l'égalité, la MINUT et UNIFEM devraient accorder une attention particulière aux activités relatives à l'adoption de mesures spéciales provisoires au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à l'action positive, l'objectif étant de promouvoir l'égalité des sexes par la participation des femmes à la vie politique lors des élections et par leur inclusion dans le processus de décentralisation. Des efforts seront également entrepris pour encourager une représentation équilibrée des sexes dans la fonction publique. On s'attachera particulièrement à encourager la présence des femmes aux niveaux de décision les plus élevés et dans les rangs des cadres.

112. La MINUT a organisé une série de débats sur la gouvernance démocratique. Elle a aussi apporté son appui à une série de conférences sur ce sujet à l'Université du Timor-Leste et à la rédaction, par la société civile, des chartes des droits du citoyen, deux initiatives destinées à promouvoir une culture de la gouvernance démocratique.

E. Développement socioéconomique

Progrès accomplis

113. Le quatrième volet de la stratégie à moyen terme intitulé « Développement socioéconomique » et les critères correspondants (voir S/2009/72, annexe) ont trait à l'amélioration de la qualité de la vie et à l'accroissement des possibilités d'emploi, l'accent étant mis en particulier sur les zones rurales, les jeunes et le retour et la réintégration durables des personnes déplacées.

114. Au cours des 12 derniers mois, les services sociaux de base dans les domaines de l'éducation et de la santé, notamment l'assistance et la protection sociales à l'intention des groupes vulnérables, ont commencé à avoir un effet positif sur les conditions de vie de nombreux Timorais : 9 000 enseignants ont bénéficié d'une formation intensive, notamment dans la pratique du portugais; 1 006 écoles primaires ont mis en œuvre le programme de cantines scolaires avec l'aide du Programme alimentaire mondial (PAM) et un modèle de l'école amie des enfants a été adopté; une campagne de vaccination multiantigénique a profité à 40 % de la population, dont des jeunes femmes et des enfants qui ont été vaccinés contre la rougeole et le tétanos, et ont bénéficié d'interventions en matière de nutrition. Le programme d'alimentation d'appoint du Ministère de la santé a touché plus de 49 000 enfants de moins de cinq ans ainsi que des femmes enceintes et des mères allaitantes, avec l'appui du PAM, et le traitement de la malnutrition aiguë au sein des communautés a été étendu à sept districts. Au total, 1 242 familles rurales supplémentaires ont bénéficié d'un meilleur accès à des installations sanitaires. Le Ministère de la solidarité nationale a engagé 13 spécialistes régionaux de la protection des enfants. Le programme Bolsa Ma'e de transferts monétaires assortis de conditions a touché 9 000 bénéficiaires, principalement des femmes.

115. Les moyens de subsistance et les possibilités d'emploi se sont améliorés, notamment dans les zones rurales et en faveur des groupes vulnérables et des jeunes : près de 50 000 personnes (27 % de femmes) ont été admises dans des programmes de promotion de l'emploi, les centres info-carrières ont enregistré 1 548 nouveaux candidats à l'emploi et à une formation professionnelle (40 % de femmes et 86 % de jeunes) et 11 227 personnes (26,6 % de femmes) ont eu accès à des emplois temporaires dans le cadre de programmes spéciaux de travaux publics principalement consacrés à l'entretien des routes rurales; 5 000 nouveaux clients issus de populations à faible revenu ont eu accès au microfinancement (70 à 80 % de femmes). Les 65 camps de personnes déplacées ont tous été fermés et 16 450 familles ont bénéficié d'une aide au relèvement, tandis que des petits projets communautaires d'infrastructure ont été lancés dans des zones de rapatriement dans une optique participative. Ce processus, qui a bénéficié de l'assistance du PNUD et de l'OIM avec le concours du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, comprenait des réunions préparatoires et des activités de médiation entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil dans des zones désignées. Des plans d'action ont été élaborés en vue de la création de centres de gestion des catastrophes dans les districts, sous l'égide de la Direction nationale de la gestion des catastrophes, et des crédits ont été alloués à chaque district pour la mise en place de moyens d'intervention rapide.

Difficultés à surmonter

116. Nonobstant l'ampleur et la gravité des difficultés sociales et économiques que doit affronter le Timor-Leste, en particulier la pauvreté dont le taux était estimé à 49,9 % de la population fin 2007, la mission d'évaluation technique a déterminé les difficultés qu'il convient de traiter en priorité, faute de quoi la stabilité à court et moyen terme du pays pourrait être menacée. Si des progrès importants ont été enregistrés dans le domaine de la stratégie à moyen terme et des critères correspondants, restent encore de nombreux facteurs socioéconomiques sous-jacents qui ont contribué à la crise de 2006.

Programme de développement et concertation ouverts à tous

117. Le Timor-Leste poursuit la mise en place de cadres communs pour planifier l'action et mesurer les progrès. Le programme de priorités nationales, qui est entré dans sa troisième année et bénéficie de l'appui des Nations Unies, a été aligné sur le cycle budgétaire de l'État. Le Cabinet du Premier Ministre a élaboré un Plan stratégique de développement national à moyen et à long terme, qui doit être présenté en avril 2010. Le programme de priorités nationales puis, ultérieurement, le Plan stratégique de développement national et le cadre de développement rural devraient déboucher sur un dispositif d'ensemble définissant les priorités sectorielles du Gouvernement, à l'intérieur duquel les partenaires de développement devraient être en mesure d'harmoniser leurs stratégies d'assistance. L'appui que les Nations Unies apportent au secrétariat du Comité directeur national des objectifs du Millénaire pour le développement contribuera grandement aux efforts entrepris par le Gouvernement pour mieux cibler les dépenses publiques dans le cadre d'un programme de développement national ouvert à tous et augmenter les retombées des revenus du pétrole et du gaz.

118. Les récentes décisions prises par le Gouvernement pour venir en aide aux membres des forces armées timoraises révoqués en mars 2006 (les pétitionnaires), aux personnes déplacées, aux anciens combattants et aux pensionnés par le biais de transferts en espèces directs ont soulevé des attentes dans la population et mis en danger la viabilité de la gestion des finances. Si le Gouvernement s'est montré réceptif, dans l'établissement de son budget 2010, au message de prudence budgétaire qui lui a été adressé, des décisions prises sans véritable consultation avec les partenaires pourraient être lourdes de conséquences (par exemple, les emprunts pour de grands projets d'infrastructure, la création d'une Banque nationale de développement, une « enveloppe référendum » destinée à la relance du secteur privé local). Le prochain examen du projet de loi sur le pétrole souligne la nécessité de conseils judicieux quant à la stabilité de la gouvernance économique du pays. Il convient d'élargir le réservoir d'expertise économique objective et d'améliorer la qualité de la concertation sur les mesures à prendre.

Développement rural et moyens de subsistance

119. Le sous-développement du secteur agricole constitue l'un des facteurs centraux de la pauvreté rurale. Il se caractérise par la faiblesse de la productivité, le flou des droits fonciers, la petite taille des propriétés foncières, l'insuffisance de l'irrigation, le manque d'accès aux marchés et une gestion des ressources naturelles qui se traduit par la déforestation. Les moyens de subsistance en dehors de l'agriculture sont extrêmement limités. L'agriculture représente 90 % de la totalité des emplois féminins; or, dans les régions rurales, les femmes doivent faire face à la migration de la main-d'œuvre masculine vers les zones urbaines, et victimes de marginalisation en ce qui concerne les droits à la propriété foncière de même que la participation à la prise de décisions tant dans les foyers qu'au sein de la communauté. La mise en œuvre des investissements prioritaires à court terme de l'État dans les infrastructures (eau, assainissement et routes) aura un effet important mais prendra du temps. Faute d'une plus grande part du budget du pays consacrée au développement rural et aux services liés à l'agriculture, il restera difficile de réunir les conditions qui permettraient aux agriculteurs de profiter d'une économie de marché favorisée par le projet de réseau routier. Le développement de « centres de marchés » ou de marchés communautaires repose en partie sur une amélioration

des infrastructures, ainsi que sur l'accès à l'information concernant les marchés (surtout pour les productrices) pour stimuler la diversification des produits.

120. Les efforts visant à élargir l'éventail des moyens de subsistance ont essentiellement porté sur les activités créatrices d'emplois à court terme, le soutien au microfinancement et à l'agro-industrie à petite échelle, ainsi qu'à la formation professionnelle. Les projets de rémunération du travail en espèces ne sont pas viables mais constituent pour les ménages une source de revenus critique en complément des revenus agricoles. Les femmes ont su assez bien tirer parti des activités de microfinancement et d'appui à l'agro-industrie. Celles qui se lancent dans des activités d'entreprise ne peuvent généralement compter que sur un faible soutien communautaire, ou bien elles se heurtent à l'hostilité des hommes chefs de famille dans la façon d'utiliser les prêts qui leur ont été consentis.

121. Permettre aux jeunes de trouver une place dans la vie économique du pays, dans ses institutions civiques et son jeu démocratique revêt une importance déterminante pour la stabilité du Timor-Leste. Pendant la crise de 2006, une grande partie des violences ont été commises par des jeunes hommes désenchantés plus ou moins organisés et plus ou moins affiliés à des partis politiques, à des institutions chargées de la sécurité, à des groupes d'arts martiaux et à des gangs. Si les causes immédiates de cette crise se sont éloignées, les difficultés sous-jacentes auxquelles est confrontée la jeunesse timoraise sont toujours bien là. Plus de 60 % de la population est âgée de moins de 25 ans, et le taux de chômage des jeunes, de 18,4 % à l'échelle nationale, atteint 35 % dans les zones urbaines, ce dernier chiffre étant d'ailleurs appelé à augmenter en raison du taux de croissance démographique élevé du pays (plus de 3 %) et de l'exode rural. On estime entre 15 000 et 17 000 le nombre de jeunes entrant sur le marché du travail chaque année, bien au-delà du nombre de créations d'emploi qu'on estimait à 9 500 en 2008. L'ignorance du portugais, langue principale de la législation et de l'administration de la justice, constitue une barrière supplémentaire à l'admission des jeunes sur le marché du travail, surtout dans le secteur public.

122. Les efforts entrepris pour s'attaquer au problème crucial que constitue le chômage des jeunes se sont jusqu'à présent avérés limités. Exemple notable de ces efforts : le Programme de promotion de l'emploi des jeunes sur quatre ans, soutenu par l'Organisation internationale du Travail et financé par l'Agence australienne pour le développement international en offre un exemple, dont l'objectif est de doter les jeunes des compétences adaptées au marché du travail local et de mettre en place des mesures en faveur de l'emploi des jeunes conformes à la Stratégie nationale pour l'emploi du Gouvernement. Ce domaine doit faire l'objet d'une plus grande attention, notamment en ce qui concerne la création et le recensement des possibilités d'emploi des jeunes.

Services sociaux de base

123. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881-S/2009/304), la prestation des services sociaux de base joue un rôle crucial dans le renforcement de la légitimité des gouvernements des pays qui sortent d'un conflit. La plus grande partie de la population du Timor-Leste vivant dans des zones rurales, l'interaction la plus évidente de nombreuses collectivités timoraises avec leur gouvernement intervient à l'occasion de la prestation de ces services.

124. L'Organisation des Nations Unies s'emploie activement à renforcer les services sociaux de base et la prestation de ces services, mettant l'accent en particulier sur la santé et la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, l'éducation et la sécurité alimentaire. Des progrès ont certes été accomplis, mais les données disponibles n'en continuent pas moins d'indiquer que la prestation des services demeure faible dans les zones rurales. Si le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé presque de moitié depuis 1990 (passant de 184 à 97 décès pour 1 000 naissances vivantes), il reste tout de même élevé. Le taux de mortalité infantile de 77 décès pour 1 000 naissances vivantes est plus de trois fois supérieur à la moyenne régionale; et le taux de mortalité maternelle, de 660 pour 100 000 naissances, plus de deux fois supérieur à la moyenne régionale. Le taux global de malnutrition aiguë est supérieur à celui de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Seulement 56 % de la population rurale a accès à l'eau salubre et moins d'un tiers dispose de moyens d'assainissement appropriés. À moins que ces indicateurs sociaux essentiels ne s'améliorent, un important baromètre de l'efficacité de l'État continuera d'être préoccupant.

Éducation

125. L'un des problèmes qui ont le plus souvent été soulignés par les parties prenantes (y compris les responsables des services publics) interrogées par la mission d'évaluation technique était le manque de cadres qualifiés en nombre suffisant dans les administrations nationales, la société civile et les entreprises privées. Cette lacune tient essentiellement à l'accès insuffisant à une éducation de qualité. Moins de la moitié des enfants achèvent l'école primaire, du fait en partie de la mauvaise qualité de l'éducation qui est dispensée à la plupart d'entre eux. Selon les estimations du Ministère de l'éducation, 85 % des enseignants du primaire ne sont pas qualifiés pour leur poste. Un grave obstacle à surmonter à cet égard tient à la langue : si le Gouvernement exige que l'enseignement primaire soit dispensé en portugais et en tetum, la majorité des enseignants ne maîtrisent pas le portugais, tandis que le développement et la normalisation du tetum ont été retardés et ne bénéficient pas d'un appui suffisant. Cet état de fait influe directement sur la qualité de l'éducation dispensée aux enfants. Plus de la moitié de la population ne sait ni lire ni écrire.

126. La mission d'évaluation a conclu que l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité est une tâche essentielle pour un passage efficace d'une situation de postconflit à un climat de stabilité et de développement. Il importe de doter le Timor-Leste d'un cadre suffisant de personnel qualifié pour assurer la viabilité continue des institutions. Il s'agit certes d'un défi à long terme mais, si des progrès rapides ne sont pas accomplis sur ce front, la stabilité à moyen terme du pays risque d'être compromise.

Personnes déplacées

127. Le Gouvernement estime que la question des personnes déplacées est essentiellement close et peut être citée comme exemple de réussite de ses politiques. Toutefois, les retours sont encore fragiles et les résultats positifs qui ont été enregistrés ne sont peut-être pas totalement viables, étant donné la pression additionnelle qu'exerce l'exode rural et la lenteur des progrès dans la recherche de solutions aux différends fonciers, en particulier dans les zones urbaines. Pour que les solutions soient durables, il faut examiner attentivement les besoins des bénéficiaires

vulnérables (en particulier les femmes) et des communautés d'accueil. Après la fermeture des camps, le Ministère de la solidarité sociale, avec l'appui du PNUD, a élaboré un plan stratégique pour la création en 2010 d'un nouveau département de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale. Toujours avec l'appui du PNUD, il effectue actuellement une étude de l'impact de l'aide au relèvement.

Planification préalable et gestion des effets des catastrophes

128. Le Timor-Leste est très vulnérable aux catastrophes naturelles. Toutefois, la capacité du Gouvernement d'assurer la planification préalable et la gestion des effets des catastrophes demeure limitée. C'est à la Direction nationale de la gestion des catastrophes, qui relève du Ministère de la solidarité nationale, qu'il incombe de coordonner les opérations en cas de catastrophe. Le projet de loi sur la sécurité nationale prévoit la création d'un centre intégré de gestion des crises au sein du Ministère de la défense et de la sécurité. On ne sait de toute évidence pas encore comment, en cas de catastrophe majeure, ce centre assurerait la coordination avec la Direction nationale de la gestion des catastrophes; les forces armées timoraises auront un rôle à jouer. Même une catastrophe naturelle modérée pourrait poser des risques pour la cohésion et la stabilité sociales. La capacité du Gouvernement de gérer efficacement les opérations en cas de catastrophe est donc cruciale.

Priorités pour 2010-2012

129. Les problèmes socioéconomiques qui se posent au Timor-Leste justifient l'élargissement des activités des Nations Unies visant à aider le gouvernement de ce pays à faire face aux défis du développement à long terme. Il convient toutefois de souligner que la capacité des organismes des Nations Unies de maintenir ne serait-ce que les niveaux actuels d'appui au Timor-Leste dépendra des ressources financières dont ils continueront de disposer, notamment celles fournies par les partenaires internationaux.

130. Il faudra que le Timor-Leste continue de développer ses capacités institutionnelles et analytiques pour renforcer le contrôle du budget et favoriser des débats élargis et dûment éclairés sur les priorités en matière de dépenses publiques et les compromis budgétaires. L'ONU peut tirer parti de l'appui qu'elle apporte au Parlement en matière de contrôle du budget et d'intégration de la problématique hommes-femmes pour renforcer davantage les capacités d'analyse sectorielle et promouvoir la budgétisation tenant compte spécifiquement des besoins des deux sexes. L'assistance des organismes des Nations Unies aux priorités nationales doit se poursuivre.

131. Un appui additionnel s'impose pour renforcer la prestation des services sociaux de base dans l'ensemble du pays. L'équipe de pays des Nations Unies a collaboré avec les principaux ministères, en partenariat avec des organisations non gouvernementales internationales et locales, pour fournir des services sociaux de base de manière à aider le pays à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Les partenaires interviewés par la mission d'évaluation ont systématiquement souligné qu'il importe que l'ONU renforce les capacités des partenaires nationaux de manière à améliorer la prestation des services, en particulier dans les zones rurales. Un certain nombre de partenaires ont jugé que la décentralisation offrait une excellente occasion de renforcer les capacités au niveau municipal.

132. Le PNUD, en partenariat avec le Ministère de l'économie et du développement, s'emploie à améliorer la capacité d'intervention des institutions de microfinance et d'autres prestataires de services financiers et à promouvoir un secteur financier plus ouvert à tous. L'ONU continuera de soutenir les activités de microfinance et d'appui au secteur agro-industriel, en particulier dans les zones rurales, afin de compléter l'action qu'elle mène en vue d'améliorer la fourniture des services de base.

133. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales apportent leur appui à l'éducation préscolaire et à l'éducation primaire, notamment en soutenant les projets d'élaboration des programmes scolaires et de formation des enseignants menés par l'UNICEF et le programme de cantines scolaires mis en place par le PAM. Cet appui doit être poursuivi et les responsables de la MINUT ne doivent manquer aucune occasion de souligner l'importance de l'éducation dans leur dialogue avec les partenaires gouvernementaux et la communauté des donateurs. L'ONU doit également explorer la possibilité de renforcer son appui à l'enseignement secondaire et postsecondaire et à la formation professionnelle, qui actuellement ne bénéficie guère de l'attention de la communauté internationale. Le succès de toute stratégie de renforcement des capacités passe par la recherche d'une solution à cette situation.

134. C'est au Bureau du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire qu'il incombe de coordonner la planification et l'intervention humanitaires au sein du système des Nations Unies. Le Bureau du Coordonnateur résident ayant des ressources limitées pour s'acquitter de cette responsabilité, il faudra que la MINUT continue d'apporter son appui en matière de coordination de l'action humanitaire au moins jusqu'à la fin du premier semestre de 2011.

135. Des équipes de dialogue mises en place au sein du Ministère de la solidarité sociale, avec l'assistance du PNUD, ont activement apporté leur concours au processus d'intégration. Il faudrait évaluer la durabilité du retour des personnes déplacées et soutenir les petits projets d'infrastructure communautaire, tels que ceux exécutés par l'OIM et le PNUD dans certaines zones de retour, projets nécessaires pour aider les communautés d'accueil et promouvoir la cohésion sociale, une attention particulière étant accordée aux besoins des personnes vulnérables – candidats au retour ou membres des communautés – en particulier des femmes. L'étude de l'utilisation et de l'impact de l'aide au relèvement qu'il est envisagé de réaliser sera utile pour déterminer un point d'ancrage potentiel. Il faudra que la MINUT poursuive tout au long de 2010 ses activités de contrôle et d'évaluation et ses bons offices en vue de promouvoir la réintégration durable des personnes déplacées.

136. Les initiatives internationales de renforcement des capacités pour les interventions en cas de catastrophe, y compris celles du système des Nations Unies ont essentiellement été coordonnées au niveau de la Direction nationale de la gestion des catastrophes. L'ONU peut aider les autorités timoraises à faire en sorte que le cadre législatif pour ces interventions prévoie clairement une structure de responsabilisation et élargir son appui au renforcement des capacités en matière de planification, d'intervention et de relèvement en cas de catastrophe. Il est essentiel qu'elle demande des précisions en ce qui concerne la contrepartie appropriée pour chaque secteur d'intervention d'urgence, y compris dans le contexte de l'analyse en cours de l'ensemble de trois lois majeures sur la sécurité dont le Parlement est saisi.

Il faut que la planification nationale pour la gestion des catastrophes prévoie des plans de communication et d'information du public, notamment des mécanismes de coordination ainsi que des plans pour faire face aux situations dans lesquelles l'infrastructure de communication déjà limitée est détruite.

137. La MINUT constitue un facteur non négligeable de l'économie timoraise. La Mission dépense chaque année environ 20 millions de dollars dans le pays (sous la forme d'achats locaux et de salaires du personnel recruté sur le plan national), contre un budget national de 650 millions de dollars pour 2010. L'impact économique total de la Mission est plus élevé si l'on tient compte des dépenses indirectes (loyers, services locaux) effectuées par les fonctionnaires internationaux. La Mission compte 900 membres du personnel recruté sur le plan national et emploie plus de 900 agents de sécurité contractuels. Le retrait de la Mission ne manquera pas d'avoir une incidence sur le marché de l'emploi et l'industrie des services, notamment à Dili. Il faudrait que la MINUT procède à une évaluation de la situation et commence d'ores et déjà à planifier comment diminuer les effets de la réduction des effectifs de la Mission, y compris du personnel recruté sur le plan national. La MINUT devrait continuer de privilégier au maximum, chaque fois que possible, la passation des marchés de fourniture de biens et services sur le plan local. Les décisions concernant les investissements dans l'industrie locale du bâtiment sont actuellement fondées sur l'hypothèse que la MINUT restera quelque temps encore au Timor-Leste. La planification du retrait de la Mission doit se faire dans la transparence, avec des messages d'information publique appropriés.

F. Information et sensibilisation

138. Le Bureau de la communication et de l'information de la MINUT contribue à l'action de la Mission dans chacun des quatre domaines prioritaires définis dans son mandat, grâce à des activités de communication et d'information stratégiques, ainsi qu'à un appui au rôle de bons offices du Représentant spécial. Il œuvre également à la réalisation du deuxième critère du volet de la stratégie à moyen terme intitulé « Une culture de gouvernance démocratique et de dialogue » (S/2009/72, annexe) concernant le développement des médias et le renforcement des capacités de l'État en matière de communication.

Difficultés à surmonter

139. Le paysage médiatique du Timor-Leste s'est raffermi depuis la crise de 2006, avec une croissance marquée dans certains domaines, mais des problèmes considérables continuent de se poser, notamment en ce qui concerne la viabilité de composantes essentielles des médias. Outre des problèmes institutionnels et juridiques, le secteur des médias doit faire face, à tous les niveaux, à de graves problèmes de ressources financières, humaines et technologiques.

140. Il n'y a pas encore de cadre juridique régissant le secteur des médias. Le PNUD a aidé le Parlement à élaborer un projet de loi, mais certains aspects essentiels continuent de poser problème et nécessitent d'autres consultations avec les médias et la société civile. Un cadre législatif approprié pourrait aider à renforcer l'indépendance du secteur des médias et le protéger des interférences politiques réelles ou supposées.

141. De nouveaux efforts et davantage de ressources sont nécessaires pour aider à instaurer dans le domaine du journalisme une culture de rigueur et de professionnalisme pouvant contribuer à demander des comptes aux institutions publiques. Les journalistes timorais n'ont toujours pas de possibilités d'éducation et de formation dans leur domaine, quoique en 2008 un nouveau cycle d'études universitaires en communications sociales, comprenant des éléments de journalisme, ait été ouvert fin 2008 à l'Université nationale du Timor-Leste. La MINUT appuie ce programme et collabore avec des organisations non gouvernementales locales et internationales qui s'intéressent au développement des médias et au renforcement des capacités dans ce domaine. Le pays souffre d'une grave pénurie d'agents expérimentés de la presse audiovisuelle, du multimédia et des technologies de l'information.

142. La production médiatique est essentiellement axée sur Dili, ce qui témoigne du manque de ressources pour établir des centres médiatiques régionaux dans le reste du pays. Radio and Television Timor-Leste (RTTL), l'organisme national de radio et de télévision, reste la principale source d'information pour la plus grande partie de la population.

143. La radio domine le secteur des médias, Radio Timor-Leste se targuant d'atteindre plus de 80 % de la population. TV Timor-Leste, une source importante d'information à Dili, a récemment étendu ses émissions aux capitales de district et à de nombreux villages (*sucos*) grâce à un programme gouvernemental assurant des liaisons par satellite et fournissant des postes de télévision. Toutefois, le manque d'infrastructures de communications et d'électricité et, en particulier, l'absence d'entretien du matériel de diffusion, tels les émetteurs, continuent d'affecter la portée des émissions et de menacer la viabilité de TVTL et de RTL.

144. Le secteur de la radio compte également 2 stations de l'Église catholique et 15 radios communautaires qui constituent potentiellement un important facteur d'accès à l'information pour les collectivités locales, en particulier dans les langues locales. Toutefois, ces stations font face aux mêmes graves problèmes de ressources financières, humaines et technologiques qui sont communs au secteur des médias et menacent leur viabilité. On a noté une certaine croissance des stations de radio commerciales émettant en modulation de fréquences; une nouvelle station de ce type a été lancée dans la capitale en 2009.

145. La presse écrite est restée au même niveau au cours de ces dernières années et compte trois quotidiens nationaux et plusieurs hebdomadaires, mais elle est faiblement distribuée en dehors de la capitale. Les médias en ligne ont connu une certaine croissance depuis 2006, mais ils restent d'une importance limitée pour le grand public, notamment en dehors de Dili, du fait du manque d'accès à la technologie et du coût prohibitif pour la plus grande partie de la population.

146. Les données statistiques confirment que la plus grande partie de la population préfère recevoir et échanger des informations en tetum, l'une des deux langues officielles. Au cours de ces dernières années, l'usage du tetum a augmenté et s'est amélioré dans la presse écrite. Toutefois, les crédits prévus dans le budget de l'État pour assurer le développement du tetum, langue de tradition orale, en forme écrite restent très insuffisants. Le Gouvernement ayant élaboré des programmes de lutte contre l'analphabétisme, la documentation écrite en tetum deviendra encore plus importante et permettra en particulier d'améliorer l'accès des femmes à

l'information. Les besoins sont particulièrement énormes dans le domaine des lois et du système judiciaire et pour tous les aspects de la gouvernance démocratique.

Priorités pour 2010-2012

147. Pour atteindre efficacement la population grâce à des messages d'information publique, la MINUT devrait continuer de maintenir sa capacité de produire des programmes de radio et de télévision, en plus de la documentation écrite, et une capacité de communication en vue d'appuyer la diffusion d'informations à l'intention d'audiences cibles. Elle devrait également maintenir un bureau des relations avec les médias pour gérer ses contacts avec les médias nationaux et internationaux.

148. Dans l'ensemble, comme on l'a noté, l'état du secteur des médias reste fragile et gagnerait à ce que la communauté internationale continue d'appuyer le développement des médias locaux et le renforcement des capacités institutionnelles dans un avenir prévisible. La capacité de la MINUT en matière de production de messages éducatifs et de messages de paix, et sa capacité de fournir des informations indépendantes et objectives contribueront à créer un climat stable et sûr pour le processus de reconstitution de la Police nationale ainsi que pour les élections à venir. En 2010-2012, la Mission devrait continuer d'appuyer les principaux objectifs du système des Nations Unies concernant les quatre domaines prioritaires définis dans son mandat, ainsi que le rôle de bons offices du Représentant spécial.

149. Il faudrait continuer d'apporter un appui aux communications de la police de la MINUT tout au long de 2010 jusqu'à ce que la Police nationale soit pleinement reconstituée. Ces communications devront porter notamment sur les programmes d'information pour faire mieux connaître au public les services de police, les normes professionnelles de la police et le processus de reconstitution de la Police nationale. Il faudrait également mettre l'accent sur la promotion des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit. La MINUT devrait poursuivre ses campagnes contre la violence, en accordant une attention particulière à la violence sexiste et la violence familiale.

150. S'il est prévu que l'appui des Nations Unies en matière d'instruction civique et d'éducation des électeurs sera pour l'essentiel assuré par l'Équipe d'assistance électorale des Nations Unies, la MINUT devrait continuer de diffuser ses messages à caractère social axés sur la paix, la tolérance, l'inclusion, l'unité, la participation et les droits de l'homme dans les cycles électoraux. Elle doit continuer également d'appuyer l'objectif tendant à promouvoir une culture de gouvernance démocratique.

151. La MINUT devrait également appuyer l'action des Nations Unies dans le domaine socioéconomique, en accordant une attention particulière aux questions relatives à l'intégration durable des personnes déplacées, en particulier dans les quartiers de Dili. Les jeunes constituant une grande part de la population du Timor-Leste qui augmente rapidement, la MINUT devrait continuer de collaborer avec les médias locaux, en particulier avec la radio et la télévision du Timor-Leste (RTTL), pour intensifier la programmation locale visant à autonomiser les jeunes et à les encourager à apporter une contribution positive et pacifique à l'édification de la nation.

152. Dans le cadre de partenariats avec les organisations nationales et internationales et les acteurs des médias timorais, la MINUT devrait continuer d'appuyer le renforcement des capacités dans le secteur des médias. RTTL continuera d'être un important partenaire, et une aide devrait être fournie aux radios communautaires et au renforcement des capacités du petit nombre de Timorais qui travaillent dans l'audiovisuel et les technologies multimédias. Le PNUD et la MINUT ont appuyé la formulation de politiques et de lois concernant les médias et devraient continuer dans ce sens.

G. Problématique hommes-femmes

Progrès accomplis

153. Les femmes ont accru leur participation aux institutions de l'État pendant les élections de 2007, avec une représentation de 29 % au Parlement et trois postes ministériels (finance, justice et solidarité sociale). Elles ont également assumé les postes de vice-ministre de la santé et de secrétaire d'État à la promotion de l'égalité. Suite aux élections villageoises en 2009, 11 femmes ont été élues chefs de *suco* (le village est appelé *suco* et le pays en compte 442) et 37 femmes ont été élues chefs d'*aldeia* (le pays compte 2 225 *aldeias*). Parmi les raisons évoquées pour expliquer le faible nombre de femmes élues, on peut citer notamment le blocage des listes de candidats, la culture patriarcale qui prévaut dans le pays où les hommes décident pour les femmes, la loi qui exclut les femmes des partis politiques et l'absence de services de garderie d'enfants.

154. Les responsables pour les questions concernant la problématique hommes-femmes, qui sont nommés par le Bureau de la Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité, s'emploient à élaborer des politiques sectorielles en matière de problématique hommes-femmes (notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de la formation technique et de la formation professionnelle) et des politiques d'intégration du principe de l'égalité des sexes dans les différents ministères. Les responsables susmentionnés qui se trouvent dans certains ministères et districts jouent également un rôle important en ce sens qu'ils collaborent avec l'équipe chargée des priorités nationales pour l'aider à définir ses critères et indicateurs. À moyen terme, une amélioration des capacités d'analyse de la problématique hommes-femmes au sein des principaux ministères pourrait se traduire par une meilleure allocation des ressources et la prestation de services plus efficaces et plus équitables pour les femmes.

155. Une importante réforme législative a été opérée pour harmoniser la législation nationale avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'élaboration de la législation foncière et du code civil a été achevée; si ces instruments sont adoptés, ils accorderont aux femmes et aux hommes les mêmes droits en matière d'utilisation de la terre et de propriété foncière, les mêmes droits en matière d'héritage et l'égalité dans tous les aspects du régime matrimonial. Les préparatifs sont en cours pour l'élaboration d'une loi sur l'égalité des sexes au Timor-Leste.

156. S'agissant de la violence sexiste, l'ONU a appuyé la création d'un Groupe de travail sur la mise en place d'un réseau d'orientation stratégique coordonné par la Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité et a continué d'apporter son concours aux réunions hebdomadaires sur la prestation des services. La Secrétaire d'État à la

promotion de l'égalité a également dirigé la composante violence familiale du programme commun sur la violence familiale et le trafic d'êtres humains, qui était exécuté conjointement avec l'appui d'organismes des Nations Unies. En août 2009, le Conseil des ministres a approuvé un projet de loi sur la violence familiale, qui a été soumis au Parlement. Ce projet de loi prévoit des mesures de protection et des recours juridiques pour les victimes de violence familiale. Le nouveau Code pénal adopté en mars 2009 contient une disposition incriminant la violence familiale. L'ONU a organisé à l'intention de la Police nationale du Timor-Leste une formation sur les enquêtes en matière de violence sexiste, et a produit un manuel de formation, principalement à l'intention des services chargés des personnes vulnérables. Avec l'appui de l'ONU, des salles d'entrevue conviviales pour les enfants et les victimes ont été aménagées dans les services chargés des personnes vulnérables dans cinq districts.

Difficultés à surmonter

157. La fréquence élevée des violences sexuelles et sexistes et l'immunité dont bénéficient les auteurs, ainsi que les coutumes et les traditions, continuent d'empêcher les femmes de jouir pleinement de tous leurs droits humains. Cette situation est aggravée par un manque d'accès à la justice, la sous-représentation des femmes au niveau local, leur faible participation aux institutions de l'État et leur marginalisation socioéconomique.

158. La réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au Timor-Leste dépend d'un certain nombre de facteurs dont les plus pressants sont la mise en place de capacités et systèmes nationaux pour le respect de l'état de droit compte tenu du niveau toujours élevé des violations des droits humains des femmes.

Priorités pour 2010-2012

159. Un effort concerté sera nécessaire au cours des trois prochaines années pour renforcer la stratégie des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes à l'appui de la politique mise en œuvre par le Gouvernement, qui prévoit des objectifs chiffrés, dispose de ressources spécifiques et comporte un cadre de responsabilisation. La stratégie devrait énoncer une approche multisectorielle intégrée, tirant parti de l'avantage comparatif de l'ONU et mettant clairement l'accent sur la participation et la gouvernance politiques, la lutte contre la violence domestique, l'égalité face à la justice et l'autonomie économique des femmes. La pérennité de l'appui de haut niveau doit être assurée, en particulier au Groupe sur l'égalité des sexes et au Groupe de travail sur la justice.

160. Comme demandé par le Gouvernement, la MINUT devrait élaborer une stratégie globale, assortie d'un échéancier et d'objectifs chiffrés de renforcement des capacités nationales dans les quatre domaines prioritaires, et ce en consultation avec le Gouvernement et la société civile. Les objectifs chiffrés fixés devraient être transparents. Jusqu'à présent, l'appui au renforcement des capacités a principalement concerné le secteur public au détriment de la société civile. Les enseignements tirés de l'action menée par l'ONU en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ont montré qu'une approche fondée sur ces deux aspects étaient la plus efficace. Obtenir des résultats durables nécessitera un effort général de la MINUT au moins au cours des trois prochaines années en faveur du

développement des capacités, en particulier l'offre de conseils spécialisés pour favoriser la participation des femmes aux élections municipales.

161. Afin d'assurer la pérennité des résultats en matière d'égalité des sexes et de droit des femmes, il est indispensable de mettre en place au préalable des mécanismes de responsabilisation et de contrôle. L'aide apportée par l'ONU à cet égard devrait concerner la société civile, les organisations féminines et les institutions publiques telles que le Médiateur, et porter sur les quatre domaines d'action prioritaires de la MINUT. À cet égard, il est nécessaire de développer les consultations périodiques entre le Gouvernement et la société civile, notamment au sujet de l'autonomisation des femmes, qui ne devraient pas se limiter à Dili mais s'étendre également aux communautés dans les divers districts. De tels mécanismes pourraient jouer un rôle important en matière de prévention et d'atténuation des conflits, notamment lors des campagnes électorales.

H. Sûreté et sécurité

162. La situation au Timor-Leste est plus sûre et plus stable aujourd'hui qu'il y a trois ans. Le nombre d'armes illégales est peu élevé et la criminalité est relativement faible. Il n'y a pas eu récemment de troubles importants à Dili ni dans les districts. Néanmoins, de tels incidents restent possibles et continuent donc de représenter une menace pour la sécurité et la sûreté du personnel de l'ONU. Les élections municipales et nationales prévues au cours de la période 2010-2012 constitueront un test pour la stabilité politique du pays et la capacité de la Police nationale du Timor-Leste à faire respecter la loi et l'ordre.

163. En principe, c'est au Gouvernement qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies au Timor-Leste, mais les institutions du pays n'en ont pas les moyens. Il est donc nécessaire de déployer, au siège de la MINUT, un petit nombre d'hommes en uniforme et clairement armés en renfort des gardes de l'ONU pour assurer la sécurité des installations avant leur renforcement. Il est prudent de prévoir des effectifs pouvant être, si nécessaire, appelés en renfort pour défendre le siège de la Mission et l'aéroport de Dili, assurer les escortes des déplacements entre les deux, participer à l'évacuation du personnel et assumer des fonctions semblables dans les districts en cas de troubles civils ou d'autres situations de crise. À l'heure actuelle, ce sont les forces de sécurité internationales qui assurent ce soutien dans le cadre des accords militaires techniques signés par l'ONU et le Gouvernement australien le 25 janvier 2007 (voir S/2007/50, par. 41). Une révision de cet accord, proposé par le Gouvernement australien, est actuellement examinée. En fonction des décisions qui découleront de la révision proposée, on pourra déterminer si les dispositions actuelles pourront être maintenues ou si une unité de police constituée devra être spécifiquement chargée d'assumer des responsabilités en matière de sécurité. Toute autre modification pourrait nécessiter l'adoption de nouvelles dispositions assurant un soutien spécifique à l'ONU.

164. La Section de la sécurité des Nations Unies fournit un soutien à l'ensemble des organismes du système présents au Timor-Leste (MINUT et équipe de pays). La politique actuelle en matière de sécurité reste valable et peut être conservée avec quelques ajustements qui n'ont, globalement, aucune incidence sur les ressources. À l'achèvement du mandat de la MINUT, un nombre suffisant de personnel de la

Section devrait être chargé d'appuyer la liquidation de la Mission et la mise en place des mécanismes ultérieurs.

I. Appui à la Mission

165. Le plan d'appui à la Mission achevé en septembre 2009 précise les ajustements à apporter à la stratégie d'appui. Le type et la composition de la présence des Nations Unies qui fera suite à la Mission ou qui restera sur place détermineront principalement le transfert ou la liquidation des actifs de la Mission, le maintien des possibilités d'emploi pour le personnel recruté sur les plans international et national, les besoins en matière de formation et le transfert des locaux de la MINUT.

166. La formation restera l'une des activités clefs de la MINUT. Les cours de langue seront complétés par une introduction au tetum pour les policiers de la Mission, les Volontaires des Nations Unies participant au processus électoral et d'autres membres du personnel en contact avec la population. Par ailleurs, il est indispensable d'améliorer les connaissances en anglais des traducteurs employés par la police de la Mission. De plus, en prévision d'une réduction progressive des effectifs sur plusieurs exercices budgétaires, la Mission poursuivra son programme de formation dans plusieurs domaines, notamment l'informatique, et la façon de passer un entretien et de rédiger un curriculum vitae, dans le cadre du programme national de certification, ce qui permettra au personnel national de trouver plus facilement un emploi sur le marché local par la suite. Le recrutement par l'équipe de pays des Nations Unies sera envisagé à chaque fois que possible.

167. La MINUT offre à l'heure actuelle toute une gamme de services à l'équipe de pays des Nations Unies à Dili et dans les districts, notamment en matière de communication, de transport aérien et de services médicaux. Les activités essentielles, qui devront se poursuivre à l'issue du mandat de la Mission, feront l'objet d'une nouvelle discussion avec l'équipe de pays ou lors de la planification de la forme que prendra par la suite la présence des Nations Unies.

168. L'inventaire initial des 14 500 actifs de la Mission est désormais terminé, et cet inventaire sera mis à jour périodiquement, en étudiant les possibilités de transferts à d'autres opérations des Nations Unies, de dons au Gouvernement ou d'élimination. Les dons devraient correspondre à des fonctions et services dont la responsabilité a été transférée au Gouvernement, notamment en matière de transport et de communication, ou concerner le matériel pour le laboratoire de police criminelle. Le transfert des infrastructures sera lié à la nature de la présence des Nations Unies à l'issue du mandat de la Mission et aux plans publics de développement.

169. La Mission a mis en œuvre un certain nombre d'activités afin de rendre l'ONU plus « verte », à savoir une « taxe » sur la distribution de papier pour photocopieur, la fourniture à une organisation non gouvernementale locale de papier broyé destiné à être transformé en briquettes combustibles, le réglage de la climatisation dans les locaux à 24 °C, conformément à l'initiative du Secrétaire général. Elle a également demandé au responsable de l'économet de remplacer les sacs en plastique et les conteneurs alimentaires en mousse de polystyrène par des sacs réutilisables et des conteneurs en papier.

IV. Aspects financiers

170. Par sa résolution 63/292 du 30 juin 2009, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 205,9 millions de dollars pour la Mission pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. Au 31 décembre 2009, le montant des contributions non versées au compte spécial pour la MINUT s'élevait à 28 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non versées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 853 200 000 dollars. Ma recommandation concernant l'accroissement des effectifs de police ou de spécialistes civils chargés de fournir des conseils consultatifs techniques figurant au paragraphe 179 ci-après se traduirait par une augmentation des ressources nécessaires qui serait absorbée par le budget approuvé de la Mission et présentée à l'Assemblée générale dans la cadre du rapport sur l'exécution du budget de la MINUT pour la période 2009/10. Au 31 décembre 2009, les montants dus aux pays fournissant des unités de police constituées à la MINUT s'élevaient à 10 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre des unités de police constituées et du matériel appartenant à ces unités avait été effectué pour les périodes allant jusqu'au 31 mars 2009 et 30 septembre 2008, respectivement, conformément au calendrier des versements trimestriels.

V. Observations et recommandations

171. Je me félicite de l'engagement de toutes les parties à assurer la paix et la stabilité au Timor-Leste, ainsi que du respect qu'elles ont témoigné pour les processus démocratiques à l'occasion des réponses apportées aux problèmes apparus au cours des derniers mois. La volonté récemment exprimée par les dirigeants timorais et du Fretilin, dans diverses instances, de poursuivre les discussions au sujet de questions d'intérêt national, y compris la lutte contre la pauvreté et la violence, et de s'efforcer de parvenir à la paix, à l'unité nationale et au développement, est particulièrement encourageante. Le fait que les élections de village (*suco*) d'octobre se soient déroulées de manière satisfaisante a marqué une nouvelle étape sur la voie de la démocratie et témoigne de la capacité de plus en plus grande des organes nationaux de gestion des élections. Je suis convaincu que le Gouvernement et l'opposition continueront à dialoguer et à rechercher autant que possible un consensus sur les grandes questions d'intérêt national, et qu'ils seront ouverts à des consultations avec tous les segments de la société civile.

172. Il n'en demeure pas moins que les institutions sont encore fragiles, y compris dans les secteurs de la sécurité et de la justice, et on ne peut dire avec certitude dans quelle mesure elles seront à même de résister à une autre crise grave. Outre cette faiblesse institutionnelle, nombre des autres facteurs qui ont contribué à la crise de 2006 sont toujours présents, en dépit des mesures importantes prises pour remédier à certains d'entre eux. Parmi ces facteurs figurent les tensions entre les dirigeants politiques, les problèmes au sein des institutions chargées de la sécurité, la persistance de la pauvreté et des privations qui y sont associées, un fort taux de chômage (y compris chez les jeunes) et des possibilités limitées d'emploi véritable à court terme, ainsi que l'absence d'un véritable régime foncier et de la propriété. Quel que soit le poids qu'on leur accorde, il est peu probable que ces divers facteurs auront tous disparu d'ici à 2012. Un objectif raisonnable consiste à faire en sorte que les institutions démocratiques et les processus mis en place soient suffisamment

forts pour continuer à chercher à régler ces problèmes et à éviter un retour de la violence.

173. Tout en étant conscient des difficultés imposées par la recherche de responsabilité pour des crimes passés, en particulier pour une jeune nation qui s'efforce encore de parvenir à la stabilité et à l'unité nationale, je reste préoccupé, comme je l'avais déjà signalé dans mon précédent rapport (voir S/2009/504, par. 55), par le fait que la longueur des procédures et les délais d'indemnisation des victimes et de leur famille pourraient conduire la population à avoir encore moins confiance dans l'état de droit. La MINUT continuera de jouer un rôle actif face à ces préoccupations.

174. Par ses bons offices, ma Représentante spéciale, Ameerah Haq, s'efforcera de faciliter le règlement des problèmes qui persistent, notamment en appuyant un dialogue ouvert à tous les secteurs de la société et ayant pour but d'éliminer les divergences aux niveaux local, régional et national. Cette mission de bons offices est essentielle à l'exécution du mandat de la MINUT dans tous les domaines, notamment par les messages clefs qu'elle envoie et en encourageant les dirigeants timorais à s'engager davantage à apporter des réponses aux préoccupations essentielles auxquelles cherchent également à répondre la MINUT et l'équipe de pays. Les dirigeants nationaux et locaux ainsi que de nombreux acteurs de la société civile continuent d'avoir foi dans la détermination de l'ONU à jouer un rôle d'arbitre impartial qui cherche comme eux à instaurer une stabilité durable, l'état de droit, la gouvernance démocratique et le développement socioéconomique.

175. La mission d'évaluation technique a confirmé que les dirigeants timorais ainsi que d'autres parties prenantes nationales souhaitent que la MINUT continue de fournir un appui intégré dans ses principaux domaines d'activités. De même que la mission d'évaluation, je considère que la réalisation des quatre objectifs de la stratégie à moyen terme de la Mission et des étapes associées (compte tenu des actualisations proposées par la mission d'évaluation), tels que je les ai présentés au Conseil dans mon rapport du 4 février 2009 (voir S/2009/72), est indispensable pour relever les défis qui ont conduit à créer la MINUT, et peut constituer une base solide en vue d'une stabilité et d'une prospérité durable dans un Timor-Leste démocratique. Il serait donc prématuré de procéder à une quelconque restructuration de fond de la Mission. Toutefois, l'accent mis sur les priorités identifiées dans chacun des domaines d'activités de la MINUT et la coordination des efforts à cet égard devraient tenir compte de l'évolution du contexte et des avantages comparatifs de la MINUT, de l'équipe de pays et des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

176. Outre son rôle temporaire en matière de police, la poursuite des activités de formation, d'encadrement et de développement et de renforcement de la Police nationale du Timor-Leste, afin de créer dans le pays une force de police professionnelle et impartiale, reste l'un des principaux défis à relever par la Mission. Le Gouvernement a vivement souhaité que la Police nationale soit à nouveau pleinement responsable des activités de police dans tous les districts et dans toutes les unités au plus tard à la fin de 2010. La Mission fera tout son possible pour cela, à condition toutefois que le Gouvernement prenne toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux critères convenus et mener à bien le processus de certification. Il convient par ailleurs d'insister sur le fait que dans de nombreux districts, y compris dans des districts où le transfert des responsabilités à la Police

nationale a déjà eu lieu, les moyens logistiques sont loin d'être suffisants. Si le critère en la matière était strictement appliqué, cela conduirait inévitablement à prolonger le processus. Il apparaît donc clairement que le Gouvernement doit prendre des mesures énergiques pour répondre aussi rapidement que possible aux besoins en la matière. Compte tenu de cette situation, la réduction initiale des effectifs de police de la MINUT doit être envisagée avec prudence; et l'éventualité d'une nouvelle réduction fera l'objet d'une évaluation fin 2010.

177. Reconfigurer la police de la MINUT et continuer de réorienter ses activités afin qu'elle puisse autant que possible faire face aux défis qui se poseront une fois le transfert de responsabilités réalisé ne sera pas facile. Le déploiement de policiers présentant les compétences et les qualifications nécessaires pour assurer les fonctions essentielles d'encadrement, de contrôle et d'établissement de rapports dans tous les districts, tout en étant en mesure de fournir des conseils et d'apporter un appui opérationnel, devra être considéré comme hautement prioritaire non seulement par la MINUT et par le Secrétariat, mais aussi et surtout par les pays qui fournissent des policiers. Lorsque ces derniers ne sont pas en mesure de fournir des policiers spécialisés, ou lorsque la continuité de l'action est particulièrement importante, il faudrait étudier la possibilité de faire appel à du personnel civil possédant les qualifications recherchées. Il faut être conscient des limites du soutien que la Police des Nations Unies peut fournir à la constitution d'une force de police nationale et au renforcement des capacités de contrôle des autorités. La coordination, dirigée par le Gouvernement, avec les acteurs bilatéraux et multilatéraux devrait donc être renforcée, en tirant parti des avantages comparatifs de chacun dans ces domaines essentiels.

178. Ma Représentante spéciale mettra en place une équipe chargée de préparer la réduction des effectifs de la MINUT jusqu'en 2012 et le transfert des fonctions, s'il y a lieu, aux autorités, à l'équipe de pays et aux partenaires bilatéraux. La préparation de ce plan de réduction devra se faire en étroite consultation avec le Gouvernement afin de bien en gérer les conséquences sur l'emploi et d'autres aspects de la vie économique, en particulier à Dili. J'examinerai attentivement les propositions qui seront formulées à cet effet et je ferai rapport au Conseil en conséquence.

179. Je recommande de proroger le mandat de la Mission pour une nouvelle période de 12 mois, dans sa composition actuelle, et en conservant le même nombre d'officiers de liaison tout en ramenant progressivement d'ici à la mi-2011 le nombre de policiers de 1 608 à 1 280 (dont 790 dans les unités de police constituées). De plus, et comme recommandé par la mission d'évaluation (voir par. 45 ci-dessus), je recommande la création auprès de la police de 19 postes de spécialiste civil ayant les qualifications nécessaires pour appuyer la constitution de la Police nationale de Timor-Leste.

180. En autorisant en 2006 la création de la Mission, et en confiant à cette dernière un mandat multiple, le Conseil a réaffirmé son engagement à aider le Timor-Leste à surmonter la crise que traversait le pays cette année-là, à en traiter les causes profondes et à mettre en place les institutions en matière de sécurité et les autres moyens d'un État démocratique. Il a reconnu que cette tâche demanderait un effort soutenu. Les retombées positives de cet engagement sont clairement visibles, mais il n'en demeure pas moins que les institutions du pays restent fragiles et que de nombreux problèmes politiques, institutionnels et socioéconomiques demeurent. La

nouvelle prorogation du mandat de la Mission, dans le cadre de l'unité d'action du système des Nations Unies, témoignera de la détermination de l'ONU à apporter son aide au Timor-Leste jusqu'à ce que les institutions du pays soient en mesure de relever les défis auxquels est confronté tout jeune État. Je ne doute pas que la poursuite de cet appui, de même que la détermination inébranlable et les efforts du peuple timorais permettront au Timor-Leste de progresser en vue de surmonter ces défis et d'instaurer une paix et un développement durables.

Carte